

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 12

Séance tenue le 14 décembre 2006 à 19 h
Centre Raymond-Blais
6, rue Olympique
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme CÉLINE LÉTOURNEAU	1
Mme ODILE CARRIER-BILODEAU	13
Mme FABIENNE GAGNÉ	18
M. MATHIEU BOUTIN	25
M. PATRICK BACON	29
M. MARTIN LECLERC	38
M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL	43
M. GILLES CASTONGUAY	55
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	67
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme ISABELLE CARRIER.....	71
M. YVAN BASTRASH	76
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	83
M. JEAN-CLAUDE TARDIF	93
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD	96
M. PIERRE BLOUIN	100
M. DENIS LATRÉMOUILLE	107
Mme LISE LACHANCE	119
M ÉRICK LAMBERT.....	126

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs, on reprend la première partie de l'audience portant sur le projet de terminal méthanier Rabaska et ses infrastructures connexes.

10 Vous savez, on a ce soir, on a demain matin et demain après-midi. Alors ce serait dans l'intérêt public de gérer le temps de façon la plus fructueuse possible pour obtenir l'information, et je vous ferai un rappel que j'ai fait au début de l'audience, qu'une question reposée risquerait d'avoir la même réponse. Je comprends, c'est tout à fait normal qu'on repose la question quand la réponse n'est pas satisfaisante, c'est un réflexe tout à fait compréhensible, mais ce
15 n'est pas très utile, finalement.

Alors prêtez attention aux questions déjà posées pour pouvoir couvrir le plus grand terrain possible par rapport au projet.

20 Alors cela dit, je vais répéter des appels, sachant qu'il y a des gens qui sont au travail, en boucle, et puis on verra l'opportunité d'ouvrir le registre plus tard ce soir si c'est possible.

25

PÉRIODE DE QUESTIONS

CÉLINE LÉTOURNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

30 Monsieur Yann Grenier s'il vous plaît, dans la salle?

Madame Céline Létourneau est dans la salle?

PAR M. GLENN KELLY:

35

Monsieur le Président, dans le temps que madame Létourneau s'approche, trois (3) précisions rapides!

40

On a déposé l'article de l'Associated Press qui dit: "Xinhua had roundly reported the accident as a liquefied natural gas spill."

Donc en dix-neuf (19) copies, c'est déjà déposé, l'accident qu'il y a eu en Chine ou l'incident.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

D'accord, merci.

PAR M. GLENN KELLY:

50

Et sur une question qui a été posée hier sur les méthaniers, une question par monsieur Duclos de l'île d'Orléans, je veux juste amener une précision.

55

Juste pour vous situer, la membrane primaire et la membrane secondaire, toutes les deux (2) peuvent contenir le GNL. Un navire en exploitation, il y a une pression positive d'azote entre les deux (2) membranes, et on contrôle l'étanchéité de la deuxième membrane avec cette pression positive d'azote.

60

Et ce qui a été remarqué, c'est une baisse de pression et donc le navire a été retiré du service pour vérifier la membrane secondaire. Donc il n'y a jamais eu de fuite de GNL.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

65

PAR M. GLENN KELLY:

Et la troisième, c'est une demande rapide. Le docteur Boucher aurait aimé recevoir la méthodologie du sondage du ministère de la Santé et des Services sociaux, avant le dépôt des mémoires, pour être capable de le consulter.

70

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça serait possible, monsieur Arbour?

75

PAR M. SIMON ARBOUR:

C'est en délibéré présentement dans notre équipe, mais sûrement que le document va être déposé avant les mémoires, il y a aura pas de problème.

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà. Merci monsieur Kelly.

85

Madame Létourneau, on vous écoute pour vos deux (2) questions, allez-y.

PAR Mme CÉLINE LÉTOURNEAU:

100 Bonsoir tout le monde. Mes deux (2) questions font référence à deux (2) documents. À partir du document "Questions et commentaires sur la conformité de l'étude d'impact", addenda A, page 20, tableau 11, on constate que les particules totales PMT et les particules fines PM2.5 dans l'air ambiant, en période de construction, incluant la jetée, dépassent les normes.

95 En référence à l'étude d'impact sur l'environnement au tome 3, volume 1, page 6.11, il est mentionné que la modélisation des contaminants secondaires révèle que les effets se feront sentir plus loin du terminal méthanier.

100 Je me suis renseignée sur les particules fines appelées PM2.5 à partir du site Internet Passeportsanté.net. Il est indiqué que ces particules atmosphériques sont si petites qu'elles peuvent se loger au fond des poumons et même pénétrer dans le sang présentant du même fait des risques pour la santé. Leur dimension infime leur permet d'échapper à la filtration naturelle du nez, de la gorge pour atteindre les recoins les plus profonds de l'organisme où elles pourraient altérer le rythme cardiaque, augmenter le nombre de crises cardiaques et augmenter le nombre de décès.

105 Voici ma question! Compte tenu que ces particules fines vont directement aux poumons sans que notre organisme ne puisse les filtrer, j'aimerais avoir l'avis des spécialistes de l'air et de la santé sur ces affirmations et les dépassements. C'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 D'accord. D'abord, avant que je passe la question au ministère, est-ce que, monsieur Kelly, vous avez une mise au point à faire concernant cette information ou on passe directement?

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

120 Oui monsieur le Président, nous avons, l'addenda a été fait au mois de juin 2006, il y a certaines données qui ont été changées depuis. Nous avons déposé dans le cadre avant la recevabilité des réponses aux questions, et les dernières simulations que nous avons montraient que l'ensemble des normes étaient respectées.

125 Je rappellerais aussi que les émissions de particules fines du projet Rabaska sont extrêmement faibles et qu'en fin de compte, le problème venait assez largement d'un problème régional de bruit de fond au niveau de particules fines présentes dans l'atmosphère.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans l'arrière-fond général?

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

130

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

135

D'accord. Monsieur Michon d'abord, et puis je vais entendre monsieur Arbour, par rapport, selon l'information de l'étude d'impact la plus récente, le niveau de conformité par rapport aux normes actuelles et projetées, je dirais?

PAR M. PIERRE MICHON:

140

Il y a eu effectivement une modification au niveau de la modélisation, notamment en tenant compte de la proposition de changement au niveau du chemin d'accès, qui fait en sorte que la nouvelle modélisation, en fait je me rappelle plus quel addenda, je sais pas si le promoteur peut me référer, je cherchais encore le document, mais effectivement, on a une démonstration que les normes sont respectées à la limite de la propriété et avec évidemment une assurance qu'au niveau des résidences, il y a encore des concentrations encore plus faibles.

145

Donc le niveau de bruit de fond étant effectivement élevé, si on veut, par rapport aux critères, en fait la contribution du projet est relativement faible par rapport au bruit de fond.

150

PAR LE PRÉSIDENT:

Actuel?

155

PAR M. PIERRE MICHON:

C'est ce qu'on conclut.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Et pour le changement de modélisation, juste pour que madame, pour l'audience et madame Létourneau, on a changé la modélisation parce qu'on a changé le chemin d'accès, donc ça a eu un impact, c'est ça?

165

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, il y a le chemin d'accès qui a été modifié, mais la question venait plutôt d'inclure le dynamitage du côté du ministère, mais à peu près au même moment, on avait eu des ententes avec la Ville de Lévis, à l'effet de modifier le chemin d'accès.

170

Ce qui fait que l'accès, par rapport à la 132, changeait la donne au niveau des particules considérablement.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les particules PM10, en bas de dix (10) et deux virgule cinq (2,5), le niveau actuel, sans le projet, comment vous le qualifieriez par rapport aux critères de qualité d'air ambiant?

180 **PAR M. PIERRE MICHON:**

En fait, le projet de règlement, je crois, le critère est de trente (30 µg/m³). C'est des microgrammes par mètre cube, si je me trompe pas.

185 Le niveau ambiant actuel, il faudrait que je retourne vis-à-vis les données pour avoir une réponse claire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 D'accord, très bien. Alors on recevra l'information. Ça va vous donner le contexte pour évaluer la contribution supplémentaire du projet s'il y a lieu.

195 Monsieur Arbour, pour ce qui est, madame Létourneau est familière avec les effets attribuables aux particules fines, mais par rapport à l'exposition actuelle, la situation actuelle, avez-vous de l'information?

PAR M. SIMON ARBOUR:

200 Bon, présentement, au niveau des données de bruit de fond, ce que je comprends c'est que, bon, on se base sur la station qui est du côté de Québec, et j'ai pu prendre connaissance d'une note d'Environnement Canada, à l'effet que, bon, peut-être concernant la représentativité de la station sur la rive sud, en tout cas, eux autres posaient certaines questions. Il faudrait peut-être revenir à des questions qu'Environnement Canada, Santé Canada avaient posées là-dessus.

205

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste pour clarifier! Elle a posé certaines questions suggérant quoi ou explicitement disons quoi?

210

PAR M. SIMON ARBOUR:

Bien en fait, c'est qu'on parlait, ils mentionnaient que la station des Sables qui est du côté de Québec ne prenait peut-être pas en compte les effets des sources de pollution qu'on a

215 sur la rive sud, comme notamment l'incinérateur à Saint-Romuald, la raffinerie Ultramar, je pense que l'usine Teknion aussi était mentionnée.

220 Donc ça, ça rentrait peut-être pas nécessairement dans la contribution du bruit de fond de la station des Sables mais que, je comprends que dans la modélisation, ça a été pris comme de quoi que c'était équivalent.

Là-dessus, c'est certain que nous autres, on va se repencher sur ces analyses-là puis ces données pour se faire une tête, pour se faire un avis convenable.

225 Et je voudrais juste mentionner que je pourrais déposer, au niveau des effets sur la santé, je pourrais déposer une brochure qui s'intitule "Prévention en pratique médicale, pollution de l'air et santé", qui fait le tour un peu de la question des effets sur la santé.

230 Et en terminant aussi, en réponse à une question qu'il y avait eue précédemment, j'ai demandé à un collègue médecin qu'on nous prépare une fiche justement sur éventuellement qu'est-ce qui pourrait correspondre à certains, par exemple, à des augmentations de concentration de certains types de polluants, qu'est-ce que ça peut donner justement en termes de sollicitation au niveau des services de santé ou en termes de symptômes dans les populations.

235 Ça fait que ça, c'est un document qu'on devrait pouvoir déposer prochainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

240 Je reviens encore à la question de la station d'échantillonnage actuelle.

Donc est-ce que je dois comprendre que se fier aux données réunies à partir de la station à Québec aurait l'effet de sous-estimer le niveau de fond actuel sur la rive sud ou de surestimer? J'aimerais avoir une réponse claire.

245

PAR M. SIMON ARBOUR:

Je serais pas en mesure de vous qualifier, de donner ce qualificatif-là.

250 Cette opinion-là, je la prends de Santé Canada dans les réponses, dans les questions que Santé Canada avait adressées au niveau de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 D'accord.

PAR M. SIMON ARBOUR:

Donc je vous référerai peut-être à un avis de Santé Canada là-dessus.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. En fait, ce que j'ai compris, et ce qui a été rapporté, c'est que la station à Québec ne tient pas suffisamment compte?

265

PAR M. SIMON ARBOUR:

Non, c'est que compte tenu de la direction des vents, les émissions qui sont sur la rive sud ne peuvent pas entrer dans les mesures de la station sur la rive nord, autrement dit.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça veut dire que des émissions existant sur la rive sud ne paraissent pas dans les données de la station?

275

PAR M. SIMON ARBOUR:

Oui, autrement dit, on présume que le bruit de fond qu'on mesure est équivalent à celui de la rive nord, mais en réalité, le bruit de fond réel sur la rive sud, on n'en a pas vraiment de valeur réelle.

280

PAR LE PRÉSIDENT:

Et on peut pas savoir si c'est plus haut ou plus bas?

285

PAR M. SIMON ARBOUR:

On présume, ça a été étudié pour les modulations, je pense qu'on peut parler d'utilisation mettons prudente des données.

290

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, la station les Saules est dans un milieu industriel à Québec, et monsieur Lundahl pourrait amener les détails supplémentaires si requis. Mais nous avons regardé l'utilisation de différentes stations et c'est cette station qu'il a été convenu d'utiliser avec les représentants du MDDEP.

295

Et ma compréhension, c'est qu'on a utilisé une station qui a des niveaux très élevés et donc, on serait plutôt du côté prudent que sous-estimer le niveau de fond.

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, c'était ça l'objectif de la question. Alors monsieur Lundahl, vous avez d'autre chose à ajouter?

305 **PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Je pense que ce qui est important a été dit, monsieur le Président.

310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. SIMON ARBOUR:

315 Moi, je voulais juste ajouter que j'ai pas mentionné sous-estimer ou surestimer.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Non, c'est moi qui voulais comprendre, parce que finalement, l'échange doit aboutir à quelque chose d'utile et de saisissable pour nous.

PAR M. PIERRE MICHON:

325 Par rapport à l'analyse qui a été faite et l'utilisation de la station des Sables, ce qui a été permis pour évaluer la quantité émise avec le bruit de fond, pour voir le respect des critères, à la limite de propriété, c'est qu'on permet une modélisation sur trois (3) ans, je pense, une modélisation qui permet de déterminer quel est le jour, en fait c'est les deux (2) années pour les constructions, une modélisation qui permet de déterminer quel est le jour maximal où les émissions sont maximales, et on permet d'aller ajouter le bruit de fond de la station des Sables
330 cette journée-là.

Donc c'est des données du passé, des données connues de la station avec une date qui correspondrait avec la modélisation. Cette donnée-là donne onze microgrammes par mètre cube ($11 \mu\text{g}/\text{m}^3$) auxquels on ajoute quatorze microgrammes par mètre cube ($14 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
335 d'émissions à la limite de propriété, ce qui fait vingt-cinq ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$), et on se retrouve en bas du trente ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

PAR LE PRÉSIDENT:

340 D'accord. La réponse est donnée, même chiffrée.

Alors allez-y madame Létourneau avec votre deuxième question.

PAR Mme CÉLINE LÉTOURNEAU:

345 Ma deuxième question! J'aimerais vous rappeler ceci: il est écrit sur le site Internet d'Environnement Canada que la Loi canadienne sur la qualité de l'air vise à réduire les émissions des polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et ainsi qu'à protéger la nature humaine et l'environnement.

350 Ma question est: ne trouvez-vous pas que les gouvernements sont trop peu sévères en matière de réglementation environnementale au Québec, puisque ce projet émettrait cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 D'accord. Est-ce que monsieur Breton d'abord, est-ce que la compréhension de ce qui est publié sur le site du gouvernement fédéral devrait conduire à quel positionnement par rapport au projet?

360 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Bien, pour ça, je ferais peut-être référence à la présentation que monsieur Gosselin a faite mardi soir.

365 L'idée, c'est que le projet de loi a été déposé au mois d'octobre et en fin de compte, c'est effectivement de doter les gouvernements, notamment le gouvernement canadien, d'un outil qui est la réglementation au niveau de la qualité de l'air, quelque chose qu'on n'avait pas auparavant.

370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos?

PAR M. PIERRE MICHON:

375 Je ne connais pas le projet de loi canadien.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Et par rapport à la qualité de la réglementation au Québec, la qualité de l'air en rapport avec le projet?

PAR M. PIERRE MICHON:

385 Si j'ai des commentaires de façon générale sur tous les paramètres?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non. De façon générale.

390 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Il y a un respect des critères actuels et du projet de règlement sur la qualité de l'atmosphère.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors madame Létourneau!

PAR Mme CÉLINE LÉTOURNEAU:

400

Moi, j'ai pas compris la réponse.

Est-ce que les gouvernements sont pas assez sévères?

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait difficile de demander à des représentants des ministères de qualifier eux-mêmes l'approche du gouvernement. Ce serait probablement une question à envoyer aux ministres et aux élus.

410

Mais pour ce qui est de monsieur Michon, il dit que l'information disponible à propos du projet semble, dans ses grandes lignes, conforme, pas seulement à la réglementation actuelle en matière de qualité de l'air, mais au projet de règlement qui s'en vient, qui resserrerait certains paramètres.

415

Alors pour ce qui est du gouvernement fédéral, monsieur Breton nous informe que la loi, le projet de loi est en marche et qu'il pourrait y avoir des impacts en matière d'encadrement de ce genre de projet à l'échelle pancanadienne en temps et lieu, quand le projet de loi aboutira.

420

Vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Arbour?

PAR M. SIMON ARBOUR:

425

Bien, simplement peut-être répéter le point de vue de la Santé publique au sujet des normes. Puis là-dessus, je pourrais juste citer un petit passage de la brochure que je mentionne que je vais déposer, un petit encadré qui s'intitule "Les pics et les normes". Dans un des points, on mentionne:

430 "Les effets surviennent à des concentrations inférieures aux normes actuelles – on parle
des effets sur la santé – et les études ne permettent pas d'identifier de dose seuil sans effet, en
particulier pour les particules et l'ozone."

435 Donc c'est une préoccupation de Santé publique à l'effet que oui, on se donne des
normes, mais ces normes-là, au niveau de la protection de la santé, ne sont pas
nécessairement une garantie absolue.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Vous savez que l'implication de suggérer qu'il y a pas un phénomène seuil conduit à un
objectif de zéro en environnement, vous êtes conscient de ça?

PAR M. SIMON ARBOUR:

445 Ça, je vous dirais que là-dessus, comment je vous dirais, je pourrais peut-être prendre
la question en délibéré?

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Ce serait bien, oui.

PAR M. SIMON ARBOUR:

455 Mais simplement mentionner que l'application de normes, on peut dire que c'est une
garantie de protection en soi, mais comme je vous disais, c'est pas nécessairement une
protection de garantie mettons absolue.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 C'est clair, d'accord, merci.

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, si vous me permettez juste de mettre les particules en contexte!

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

470

Sans remettre en question les règlements, on a ici les émissions relatives de particules filtrables, et c'est une comparaison entre les différentes formes d'énergie, soit gaz naturel jusqu'au bois résidentiel. Donc c'est juste pour l'information générale.

475

Ce qui démontre que l'utilisation du gaz naturel en émet beaucoup moins que les autres formes d'énergie. Et au niveau des gaz à effet de serre, on a souvent parlé de Kyoto, et l'utilisation du gaz naturel, et parfois fait la suggestion que l'utilisation du gaz naturel n'allait pas dans le même sens que les objectifs de Kyoto, et j'aimerais juste ici fournir à la Commission un extrait d'une séance plénière de la Conférence des Parties qui a reconnu, et sans tout lire rapidement, que le gaz naturel pouvait procurer des avantages écologiques au niveau mondial.

480

Et finalement, monsieur le Président, je vais déposer un document de Greenpeace qui vient de leur site Internet, de Greenpeace Canada, non pas Greenpeace Québec, et qui dit dans une de leurs pages Web:

485

"Encourage your local electricity company to clean up its act."

Donc encouragez votre compagnie d'électricité à nettoyer sa business.

490

"Urge them to convert to natural gas or better still to use renewable energy."

Donc demandez-leur de convertir au gaz naturel ou d'utiliser l'énergie renouvelable.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

D'accord, merci monsieur Kelly. Juste pour l'audience, pour les membres du public, la Conférences des Parties, ça réfère aux pays qui ont signé la Convention cadre en matière de changements climatiques issus du Sommet de la Terre, convention où le Protocole de Kyoto est une annexe.

500

Alors la onzième Conférence des Parties a eu lieu en 2001, ce sont des pays qui ont signé la convention.

Alors madame Létourneau!

505

PAR Mme CÉLINE LÉTOURNEAU:

Je veux juste ajouter que ça va quand même produire cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre.

510

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Monsieur Michon!

515 **PAR M. PIERRE MICHON:**

520 Simplement pour préciser pour les particules, que les scénarios sont faits sur des maximums encore, donc maximums des travaux, et le maximum rencontre les critères, ça veut pas dire qu'évidemment, on va avoir des teneurs qui vont être aussi élevées pendant toute la période des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Entendu.

ODILE CARRIER-BILODEAU

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Philippe Delerue est avec nous?

Monsieur Jean-Claude Dupuis est avec nous?

535

Madame Odile Carrier-Bilodeau.

Bonsoir madame.

540 **PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:**

Bonsoir monsieur le Président. Le projet de port méthanier Bear Head en Nouvelle-Écosse a été suspendu en mars dernier à cause de difficultés d'approvisionnement.

545

Quelles sont les garanties d'approvisionnement de Rabaska à long terme?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

550

PAR M. GLENN KELLY:

C'est une question qui en partie avait été soulevée cette semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

555

Tout à fait.

PAR M. GLENN KELLY:

560

Je dirais, le défi du projet Bear Head, était sa longue distance de marché. Comme j'ai indiqué, il y a peu ou pas de marché en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

565

Et le GNL devait être acheminé jusqu'à Boston sous sa forme gaz naturel via un gazoduc Maritime and Northeast qui est relativement nouveau, qui a été mis en place en 1998, et dont les tarifs de transport sont assez élevés.

Donc il y avait un défi économique à tirer du GNL pour le transporter sur une si grande distance vers le marché du nord-est. Donc c'est une mise en contexte de Bear Head.

570

Tel que j'ai indiqué, Rabaska est en discussions très avancées avec plusieurs fournisseurs, et les fournisseurs ne consacreront pas ou ne signeront pas le contrat d'approvisionnement tant et aussi longtemps qu'un projet n'est pas approuvé, compte tenu dans le contexte de marché qu'on se retrouve présentement où ce qu'il y a beaucoup de projets de terminaux méthaniers. Les fournisseurs ne s'engageront pas à l'avance.

575

Toutefois, une fois que le fournisseur s'engage, c'est une industrie qui est basée sur des contrats à long terme de fourniture et donc la fourniture sera pour une période de vingt (20) ans au minimum.

580

On construit pas soit cinq (5) navires classe glace et un terminal méthanier sans avoir des contrats...

PAR LE PRÉSIDENT:

585

Une sécurité d'approvisionnement.

PAR M. GLENN KELLY:

590

Voilà, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Waaub, vous avez une question.

595 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Pour nous donner une petite idée justement des différences qui peuvent faire que la balance penche d'un côté ou de l'autre, pouvez-vous nous dire quel est le ratio de comparaison des distances de l'approvisionnement au Nouveau-Brunswick par rapport au Québec, distances corrigées par rapport à ce qui a été dit dans les derniers jours?

600

PAR M. GLENN KELLY:

Excusez-moi, la distance de transport sur le réseau...

605

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Non, pas sur le réseau de transport qui vient de loin.

610 **PAR M. GLENN KELLY:**

Entre amener le GNL dans les Maritimes et l'amener au Québec?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

615

Oui.

PAR M. GLENN KELLY:

620 Ah, c'est une journée et demie (1 ½) en termes de distance nautique. Je vais vérifier avec monsieur Rhéaume.

C'est vrai, c'est le détroit de Cabot plus ou moins, donc c'est environ mille kilomètres (1000 km).

625

Là n'est pas la question ou l'impact économique. Le coût de transport, grosso modo, sur la portion canadienne et américaine de Maritime and Northeast, c'est de l'ordre d'un dollar vingt-cinq du mille pieds cubes (1,25 \$/1000 pi³). Et pour Rabaska ou pour quelqu'un transportant du gaz de Rabaska jusqu'à l'ouest du Québec, on parle d'environ vingt-deux cents (22 ¢/1000 pi³). Donc il y a déjà là une grosse différence pour emmener le gaz au marché.

630

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

635 Vous voulez dire que l'essentiel, la différence est plutôt dans le transport terrestre plutôt que dans le transport par bateau?

PAR M. GLENN KELLY:

Oui, définitivement, c'est ça.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Carrier-Bilodeau, allez-y avec votre deuxième question.

645

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Oui. Dans l'étude d'impact de l'initiateur, on avance que le projet entraînera une diminution d'émissions de gaz à effet de serre par une baisse de la consommation du mazout.

650

Quelles sont les mesures prévues pour effectuer la substitution du mazout par le gaz naturel?

PAR LE PRÉSIDENT:

655

On a déjà couvert cette question concernant les mesures incitatives que le gouvernement adopte, le Fonds vert qui décourage l'utilisation – qui encourage l'utilisation des combustibles à faible teneur carbonique.

Monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter à ça?

660

PAR M. GLENN KELLY:

Juste peut-être pour aller jusqu'au brûleur, parce que souvent on se fait poser la question, mais est-ce qu'on peut passer d'une forme d'énergie à l'autre, et les clients industriels ou des grands utilisateurs d'énergie, souvent, peuvent fonctionner soit au mazout, soit au gaz naturel, et ça demande très peu de changement sur leurs équipements.

665

Par exemple, l'Université Laval, la centrale de chauffe de l'Université Laval qui était auparavant au gaz naturel et qui est convertie au mazout lourd au début des années deux mille, donc c'est un changement qui peut se faire assez facilement au niveau technique.

670

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Monsieur Michon, voulez-vous ajouter quelque chose à la question?

675

PAR M. PIERRE MICHON:

680 J'ajouterais que par rapport au Fonds vert, ce qui est prévu par rapport aux redevances actuellement, c'est que c'est le distributeur qui pourrait être amené à payer des redevances qui alimenteraient le Fond vert, finalement, selon l'utilisation finalement du gaz naturel.

Donc dans ce cas-ci, le distributeur serait pas comme tel le promoteur mais plutôt Gaz Métro.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Et je vous encourage à lire, à aller sur le site du ministère, parce que l'utilisation d'instruments économiques pour induire un comportement favorable à l'environnement est un outil intéressant.

690

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Donc c'est surtout le gouvernement qui va assumer cette partie-là?

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a certaines mesures techniques qui pourraient faciliter la transition, comme monsieur Kelly a mentionné tout à l'heure.

700 **PAR M. GLENN KELLY:**

Les distributeurs gaziers comme Gaz Métro et Enbridge ont déjà leur programme de mise en marché qui vise toujours à soit protéger leur marché ou à aller chercher du marché du côté mazout, donc ces programmes-là sont toujours en place et en vigueur.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà. Les entreprises elles-mêmes ont des mesures incitatives pour convertir du mazout au gaz naturel, voilà.

710

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Je vous remercie.

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

FABIENNE GAGNÉ

720

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard Tremblay.

725

Monsieur Mario Rochette.

Monsieur Bruno Salvail.

Monsieur Pierre Lamoureux.

730

Monsieur Patrice Fortin.

Madame Carole Morand.

735

Madame Guylaine Caron.

Madame Fabienne Gagné.

Bonsoir madame Gagné.

740

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

Bonsoir monsieur le Président, les Commissaire. J'ai deux (2) questions.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

750

Depuis deux ans et demi (2 ½), ce projet industriel lourd tente de s'incruster dans le cœur du berceau de la Nouvelle-France. Mon quartier n'a rien d'une zone industrielle portuaire ou encore moins voué d'usages indésirables.

755

Les mauvais côtés et les incohérences de ce projet...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon, votre quartier étant?

760

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

L'est de Lévis.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

770

Les mauvais côtés et les incohérences de ce projet, je les connais assez bien. La liste est longue, et je m'abstiendrai d'en faire la lecture pour le moment, puisqu'elle n'est pas requise pour la compréhension de ma question.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très juste. Alors allez-y.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

780

Est-ce que la Ville de Lévis ou l'initiateur du projet seraient en mesure de me citer au moins cinq (5) et au plus dix (10), puisque le temps est limité, privilèges et/ou conséquences positives et/ou avantages de vivre à proximité d'un tel site jugé à haut risque technologique et dangereux?

785

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Je vais poser la question à monsieur Boulay d'abord. Les citoyens sont libres de poser leurs questions, vous avez un contrôle sur vos réponses, alors allez-y.

790

PAR M. PIERRE BOULAY:

En fait, monsieur le Président, pour pouvoir répondre à la question de madame, je vais devoir prendre la question en délibéré et en discuter avec le personnel.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Entre cinq (5) et dix (10) avantages de vivre à côté, pas loin...

800 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Ou des conséquences positives.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

D'accord. Monsieur Kelly, la question?

PAR M. GLENN KELLY:

810

Je commencerais à un niveau peut-être un peu plus élevé, monsieur le Président. Il y a quand même un intérêt public certain derrière ce projet.

815

Mais au lieu de lister les privilèges, peut-être regarder l'autre côté de la médaille, les impacts ou les aspects négatifs de vivre près d'un tel projet. Madame a soulevé le point que c'est un projet à haut risque mais les normes de l'industrie et les normes respectées par Rabaska assurent que le risque, c'est à l'intérieur des zones d'exclusion proposées par le projet.

820

Si je m'attarde du côté maritime, oui, il va y avoir un navire ou soixante (60) de plus par année et un (1) dans la région lévisienne par jour par semaine.

825

Et côté terminal, je crois que l'étude d'impact élabore assez bien qu'au niveau du bruit, oui, il va y avoir du bruit en construction et on devra travailler avec la communauté locale pour s'assurer qu'on puisse diminuer les impacts lors de la période de construction. On ne peut pas construire sans impact.

830

Lors de la période d'exploitation, au niveau santé, senteur, bruit ou odeur, je crois que c'est assez bien établi que Rabaska a peu ou pas d'impact.

Et je dirais qu'on s'implante dans une zone qui est prévue à ces fins depuis 1980, et comparativement à beaucoup d'autres industries, je qualifierais de Rabaska, un site comme Rabaska de bénin, comparativement aux effets sur les environs.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

D'accord, merci. Alors vous avez entendu la réponse, madame Gagné, vous allez la commenter certainement et on compte sur vous pour le faire à la deuxième partie.

840

Allez-y avec votre deuxième question.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

845

Merci monsieur le Président. Pour documenter mon mémoire, premièrement, est-ce qu'il serait possible, monsieur le Président, de demander, bien, c'est comme un ajout, ça fait pas partie de ma question, mais c'est juste pour documenter mon mémoire, est-ce qu'il serait possible, monsieur le Président, de demander à l'initiateur du projet s'il a effectué et s'il a

déposé les études et les analyses détaillées jusqu'à aujourd'hui, non pas sur le ruisseau Saint-Claude, les poissons ou la flore, mais sur la santé physique, la santé mentale et la santé spirituelle des êtres humains ou des âmes humaines vivant dans le secteur concerné?

850

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous dire, monsieur Kelly pourrait compléter l'information, les documents concernant les impacts du projet qui ont été déposés une fois qu'ils sont jugés recevables de la part du ministère de l'Environnement, deviennent des outils avec lesquels on travaille.

855

Il y a évidemment d'autres documents qu'on ajoute en cours d'audience et au processus d'évaluation et à vos demandes également.

860

Alors voici ce que nous avons. Monsieur Kelly, avez-vous d'autres éléments à apporter?

PAR M. GLENN KELLY:

865

Non monsieur le Président.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

870

Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur les conséquences sur la santé des êtres humains qui vivent, jusqu'à maintenant, depuis l'annonce du projet?

Moi, j'aimerais ça avoir un document pour un petit peu appuyer mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

875

Avez-vous consulté l'étude d'impact et la documentation déjà déposée?

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

880

Bien, j'ai consulté un peu, mais j'ai rien trouvé.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Allez-y monsieur Kelly.

885

PAR M. GLENN KELLY:

L'étude d'impact, je vais juste vérifier avec mes collègues, un instant.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a aussi beaucoup de documentation ajoutée et déposée en audience depuis le début de l'audience par le ministère de la Santé. Alors il y a d'autres éléments qu'on a déposés.

895

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

C'est juste pour être en mesure de préparer un mémoire, j'aurais bien aimé ça avoir ça.

900

Je sais pas si la Santé publique a eu des échos de ces études-là préimplantation? Ça fait quand même presque trois (3) ans qu'on entend parler de ça, puis en tout cas, moi, je sais...

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Madame, on a déposé, il y a l'enquête faite par Santé publique, par le ministère de la Santé, concernant les impacts psychosociaux.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

910

Bien, j'ai vu le sondage qui a été fait cette semaine, mais sur les impacts directs, c'est ça que j'aurais aimé avoir.

PAR M. GLENN KELLY:

915

Je crois que l'étude d'impact démontre que les impacts du projet sur la santé humaine sont très faibles. Je crois qu'on discute ici de la perception du risque et l'impact de la perception de ce risque.

920

Tout ce qu'on peut dire, c'est que nous, on a noté une évolution dans le temps sur la perception du risque relié au projet et on croit bien que ça va continuer.

Et monsieur Arbour listait les facteurs qui mènent à la diminution de la perception du risque, et on croit qu'avec la communication dans le futur et la connaissance accrue du projet, que la perception de ce risque va diminuer dans le temps.

925

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

Comme je peux voir, il y a pas eu d'étude.

930

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, madame Gagné, avec votre deuxième question.

935 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

OK. Pour votre information, monsieur le Président, c'est un complément qui va peut-être vous être utile à ma question. La Ville de Lévis a signé une entente exigeant à Rabaska de se brancher au réseau d'aqueduc pour son usage domestique. En réalité, le réseau d'eau
940 potable de la ville se rend jusqu'à la route Lallemand.

Nous, les résidents de l'est n'avons jamais demandé un tel service à la Ville, puisque la qualité de l'eau de nos puits est jugée cristalline.

945 Ce service risque de faire augmenter nos évaluations municipales et en conséquence, nos taxes injustement et cela, même si le promoteur paiera pour ce prolongement.

Nous avons déposé une pétition à la Ville le 18 septembre 2006 démontrant que sur les cent un (101) propriétaires rejoints, quatre-vingt-quatre (84) s'opposent à ce prolongement
950 d'aqueduc et quinze (15) sur ce cent un (101) sont en option de vente avec l'initiateur. Ça met fin à mon complément d'information.

Je réside tout juste à l'extérieur...

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gagné, je vous invite sincèrement à poser la question pour que ça devienne pas un mémoire avant la période des mémoires. Allez-y avec la question.

960 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Ça fait déjà plusieurs jours que j'attends pour poser mes questions.

Je réside tout juste à l'extérieur du périmètre de compensation du un virgule cinq
965 kilomètre (1,5 km) proposé par l'initiateur. Je subis et je subirai les contrecoups cauchemardesques comme tous les résidents de l'est de la route Lallemand, d'une partie de l'île d'Orléans et de Beaumont, mais je ne suis pas incluse dans les sondés ou les compensés de Rabaska.

970 Quelles mesures sont prévues pour ces résidents bouleversés et exaspérés situés à l'extérieur du un point cinq kilomètre (1,5 km)?

Est-ce que le plan de mesure des suivis psychosociaux va s'arrêter aux résidents du un virgule cinq kilomètre (1,5 km), tel que le plan de compensation soumis à ces propriétaires?

975

PAR LE PRÉSIDENT:

La question est claire, j'aimerais vous demander, vous êtes située à quelle distance exactement de la clôture?

980

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

J'imagine un point six (1,6 km) ou un point sept (1,7 km).

985

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

990

De toute façon, je ne comprends pas comment on peut faire un suivi sans d'abord faire une analyse détaillée. Et lorsque l'initiateur soumet qu'il n'en coûtera pas un sou à la population, est-ce la population du un virgule cinq kilomètre (1,5 km) dont il est question et quels sont ces coûts dont il est question?

995

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la question est posée, merci beaucoup.

1000

Monsieur Kelly, par rapport à la distance, ceux qui sont immédiatement juste en dehors du rayon?

PAR M. GLENN KELLY:

1005

Vous allez comprendre monsieur le Président, que si on avait mis la distance à un kilomètre (1 km), il y aurait eu ceux à un point un (1,1 km), à un point cinq (1,5 km), il y en a à un point cinq cinq (1,55 km).

1010

Cela dit, on est prêt à s'asseoir et regarder cas par cas ceux qui seraient à l'extérieur de la zone de un point cinq kilomètre (1,5 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc madame Gagné pourrait...

1015

PAR M. GLENN KELLY:

Prendre contact avec nous.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... pourrait vous contacter pour son cas et ça pourrait être au cas par cas?

1025 **PAR M. GLENN KELLY:**

On va regarder cas par cas, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Alors la réponse est donnée, madame Gagné. Alors si vous choisissez de le faire, vous pouvez contacter monsieur Kelly.

1035

MATHIEU BOUTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jacques Tailleux est dans la salle?

1040

Monsieur Mathieu Boutin.

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

1045 Bonjour monsieur le Président. Rebonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires.

Ma question porte sur le contexte énergétique du projet à l'échelle québécoise ou américaine, on verra.

1050

J'ai lu que Gaz Métro a fait deux (2) transactions, soit le 19 septembre 2003, annonçant une augmentation d'environ vingt point soixante-six pour cent (20,66 %), vingt-six point quatre-vingt-quatorze pour cent (26,94 %), et le 18 novembre, de vingt-six point quatre-vingt-quatorze pour cent (26,94 %) à trente huit point trois (38,3 %), dans PNGTS que monsieur Kelly a déjà discuté.

1055

Cette conduite canado-américaine passant à East Hereford Québec et la région de Boston Massachusetts offre des services de transport de gaz sur quatre cent soixante-dix

1060 kilomètres (470 km) et transporte environ deux cent dix millions de pied cubes (210 M pi³) par jour.

Cette dernière possède des interconnexions dont Tennessee Gas Pipeline.

1065 Finalement, la Northern New England Energy Corporation, cette filiale de Gaz Métro, détient la seule entreprise de distribution de gaz naturel au Vermont, Vermont Gas System qui dessert environ trente-huit mille (38 000) clients.

1070 Suite à ces faits, le contexte énergétique du projet sera-t-il seulement à l'échelle québécoise comme stipulé maintes fois par le promoteur?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly, allez-y,

1075 **PAR M. GLENN KELLY:**

La réponse est oui. Remise en contexte, je vais vérifier le pourcentage de participation de Gaz Métro, mais effectivement, il y a eu des changements dans PNGTS.

1080 Mais ce n'est pas parce que quelqu'un est propriétaire ou a une participation dans un gazoduc qu'il a un tarif de transport préférentiel. Tous les gazoducs, qu'ils soient interprovincial, interétat ou interétat aux États-Unis ou international dans le cas de PNGTS sont des gazoducs réglementés, au Canada, par l'Office national de l'énergie, aux États-Unis, par la Federal Energy Regulatory Commission. Et il y a des tarifs d'établis pour ces gazoducs.

1085 Et donc un utilisateur, même le propriétaire, doit payer le tarif sur ce gazoduc.

1090 On a parlé l'autre soir de l'économie de prendre du gaz du Québec ou de Rabaska et le transporter dans le nord-est des États-Unis qui est beaucoup plus coûteux que prendre ce même gaz et l'emmener dans un marché qui en a de besoin, le Québec, et qui est un marché niche à prime.

1095 Donc, la réponse encore une fois à cette question, c'est que le contexte, c'est un marché québécois et ontarien.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Voilà la réponse donnée.

1100 Allez-y avec votre deuxième question, monsieur Boutin.

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

1105 Toujours dans le sujet énergétique! Sachant les nombreux projets en hydroélectricité,
comme la Toulnostouc, Eastmain 1, Péribonka, etc., en construction, plusieurs aussi en
réfection et, par le fait même, bien, en augmentation de puissance, de plusieurs projets à
l'étude comme la Romaine, Eastmain 1A, etc., voyant l'éolien prendre le haut du palmarès,
même que Gaz Métro s'embarque là-dedans avec Boralex, la géothermie qui diversifie encore
1110 nos énergies vertes, puis il y a l'efficacité énergétique bien sûr, j'aimerais savoir, monsieur le
Président, pourquoi on devrait dépendre de l'Algérie par exemple quand on a de bonnes
ressources ici?

Et si jamais on doit absolument diversifier vers le gaz, serait-il pas mieux de dépendre
de notre propre ressource canadienne surtout si le projet Rabaska, tel que dit par le promoteur,
1115 ne diminuera pas plus rapidement les réserves?

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Alors on a posé la question avant, durant la première partie de l'audience, et monsieur
Demers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous a informé que la Stratégie
énergétique du Québec préconise un rôle pour le gaz naturel.

1125 Alors vous avez entendu la question, monsieur Demers ou monsieur Richard, allez-y si
vous avez d'autre chose à ajouter à propos de la question.

Pourquoi augmenter la dépendance à des sources éloignées par rapport à d'autres
formes d'énergie et par rapport aux ressources canadiennes?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

1130 Oui monsieur le Président, effectivement la question a déjà été un peu répondue.

1135 Ce qu'il faut dire en premier, c'est que les hydrocarbures, pour l'instant et peut-être pour
quelques décennies encore, il faut vivre avec, on n'a pas le choix. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que ce gaz-là vient pas nécessairement remplacer une autre
forme d'énergie, il vient remplacer du gaz qui vient de l'Ouest principalement, et peut-être aussi
déplacer un petit peu d'huile lourde.

1140 Puis aussi, comparer les barrages avec le gaz, c'est un peu difficile, parce que c'est pas
la même forme d'énergie, c'est pas les mêmes usages. Le gaz au Québec, il sert
essentiellement au niveau industriel, dans les procédés industriels, le chauffage institutionnel et
commercial. C'est essentiellement ça, c'est quatre-vingt-sept pour cent (87 %) du marché
environ.

1145 Tandis que l'hydroélectricité, bien, l'électricité en général est utilisée dans toutes sortes d'usages dont le chauffage domestique principalement.

Donc c'est passablement quand même différent, on parle de deux (2) choses différentes, en tout cas dans les conditions actuelles.

1150

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

Monsieur le Président, c'est parce qu'on a entendu que le projet soi-disant vital pour...

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, vous allez pouvoir commenter tout ça, réagir à ce que vous entendez ici...

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

1160

Dans la deuxième partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

Oui, absolument. Vous allez être très content, je vous assure.

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

Sûrement, merci.

1170

PAR M. GLENN KELLY:

1175 Monsieur le Président, monsieur Boutin a soulevé un point. J'ai omis de répondre à un de ses commentaires de la première question. Vermont Gas System au Vermont qui consomme dix (10) Bcf par année, trente-huit mille (38 000) clients, notamment résidentiels, mais dix (10) Bcf, donc un petit client.

Encore une fois, Vermont Gas System est une compagnie séparée qui s'approvisionne à partir de l'Ouest canadien.

1180

Mais aussi comme alternative du projet, monsieur Boutin me fait penser à ça, pourquoi ne pas utiliser nos propres ressources! Certaines personnes vont parler du golfe du Saint-Laurent, et l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe Saint-Laurent. Est-ce une alternative? Je dirais que non.

1185

Ma carrière a débuté dans l'exploration pétrolière, il y en a au Québec qui voient des réserves importantes, mais entre là et faire la géophysique, l'exploration et trouver des réserves

1190

commerciales de gaz naturel qui pourront être exploitées et distribuées au Québec, je pense qu'on est à plusieurs dizaines ou vingtaines d'années, s'il y a ressource en place. Donc je voulais juste ajouter ce point-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

Très bien, merci monsieur Kelly. Alors vous allez commenter ça.

PAR M. MATHIEU BOUTIN:

1200

Est-ce que je peux, une petite chose, étant donné que c'est l'unique distributeur gazier au Vermont, c'est pas porté à grossir, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Mais la réponse a été donnée. Évidemment, ça vous laisse insatisfait, ça, je le sais, mais vous allez nous présenter le scénario que vous craignez le plus à propos de ça dans la deuxième partie de l'audience.

PATRICK BACON

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Raymond Côté s'il vous plaît, dans la salle?

1215

Madame Caroline Mongeau.

Monsieur Hans Brandt.

Monsieur Normand Gagnon.

1220

Madame Renée Dupuis.

Monsieur Patrick Bacon, je sais qu'il est ici et je sais qu'il a commencé un nouvel emploi aujourd'hui!

1225

Alors monsieur Bacon, on vous écoute.

PAR M. PATRICK BACON:

1230 Monsieur le Commissaire, pour quelle raison les Québécois et les Ontariens devraient être moins bien desservis par le gaz naturel de l'Ouest canadien que les autres consommateurs s'ils subissent le même taux d'imposition de la part du gouvernement fédéral?

1235 Cette situation est d'autant plus préoccupante lorsqu'on sait que selon l'Office national de l'énergie, nous exportons plus de cinquante pour cent (50 %) du gaz naturel produit au Canada.

J'aimerais avoir une réponse des autorités fédérales concernées.

1240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, très bien. On va d'abord commencer par le côté gouvernemental. Est-ce qu'on a un représentant de Ressources naturelles Canada? Non, pas ce soir. On va s'assurer, on va leur envoyer la question.

1245 Côté Québec, à moins que, monsieur Breton, vous ayez quelque chose à dire là-dessus? D'accord.

1250 Monsieur Demers, avez-vous quelque chose à dire à propos de la question de monsieur Bacon?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

1255 Si je comprends votre question, c'est pas tant en volume de gaz mais plutôt en termes de prix du gaz? J'imagine, parce qu'évidemment, le gaz naturel – si quelqu'un veut acheter du gaz naturel au Québec actuellement, le gaz est là.

1260 Ce qu'on a amené comme élément, c'est qu'il y avait une certaine problématique de sécurité, étant donné qu'on dépend d'un seul bassin sédimentaire qui montre des signes d'essoufflement, puis qu'il y a un seul système de transport pour nous l'emmener ici. Donc il y a cette problématique-là.

1265 Mais il y a aussi la distance. Évidemment, le gaz coûte beaucoup plus cher ici qu'il peut coûter en Ontario ou en Alberta. Mais est-ce que le gouvernement fédéral devrait subventionner ça, ça dépasse largement mon mandat, c'est une question très politique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Attendez, monsieur Bacon, il y a monsieur Richard qui aimerait ajouter quelque chose, aux Ressources naturelles?

PAR M. RONALD RICHARD:

1275 Oui, merci monsieur le Président. J'aimerais signaler, je suis au ministère des Ressources naturelles du Québec, c'est moi qui représente le Québec devant l'Office national de l'énergie lorsqu'il y a des audiences pour les tarifications, etc., ces choses-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Allez-y.

PAR M. RONALD RICHARD:

1285 C'est parce que j'ai entendu l'expression, avoir moins droit au gaz de l'Ouest! Ça n'enlève absolument pas ce droit-là, on va toujours continuer à recevoir du gaz de l'Ouest à des tarifs, je dirais même préférentiels. La façon que c'est arrangé, exemple, c'est des tarifs zone O, et le Québec et le sud de l'Ontario sont dans une zone à un tarif dit timbre poste. Autrement dit, à Québec, les taux de transports sont la même chose que disons à Toronto. Donc c'est très avantageux. C'est quelque chose qu'on n'a certainement pas envie de perdre, il est pas question de l'enlever.

1290 Il va falloir, s'il y a un terminal d'importation, il va falloir que ce gaz naturel là compétitionne avec ces très bons taux là de TransCanada Pipeline.

1295 Et si les promoteurs jugent qu'ils trouvent leur compte, c'est qu'ils croient pouvoir compétitionner.

1300 Donc c'est un avantage pour les consommateurs québécois d'avoir accès à une source, au lieu d'être au bout du tuyau, on a quand même des très bons tarifs sur TransCanada, mais il reste que c'est quand même que nous, on est les plus loin, donc on paie les tarifs de transport le plus près.

1305 Dans le cas des terminaux de GNL, ça va être l'inverse, c'est nous qu'on va être les plus près. Donc on va avoir des très bons tarifs là-dessus, donc exemple, ce GNL importé va être moins cher au Québec qu'en Ontario. Il prévoit même être compétitif en Ontario.

1310 Donc pour les consommateurs québécois, ça leur donne, ça va créer de la compétition, il y a des études, pas seulement par le promoteur, le gouvernement américain, on le voit, je pourrais montrer des graphiques là-dessus, quand la compétition, plus que le GNL rentre, ça l'a un effet de compétition qui fait baisser les prix, selon leurs simulations.

Donc juste pour finir, on garde tous nos privilèges avec le gaz de l'Ouest et en plus, on a une source compétitive.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter à propos de cet élément?

PAR M. GLENN KELLY:

1320

Non. Je dirais que monsieur Richard a bien expliqué la situation de transport au Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

D'accord. Alors monsieur Bacon, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. PATRICK BACON:

1330

Je verrais juste un commentaire! Je me rends compte à quel point il y a certains fonctionnaires qui manquent peut-être un peu d'information, parce que si je me réfère à la page 80 de la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec, le gouvernement dit, et c'est noir sur blanc, que dans le fond, on va diminuer le volume exporté au Québec de gaz naturel qui vient de l'Ouest canadien, à cause que c'est le secteur des sables bitumineux qui en a de besoin.

1335

C'est vraiment pas une stratégie cohérente au Canada...

PAR LE PRÉSIDENT:

1340

Monsieur Bacon, on va vous entendre, ils seront là dans la salle à vous entendre également. J'aimerais quand même ne pas porter ombrage aux compétences et qualifications de nos personnes-ressources, voilà.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

1345

PAR M. PATRICK BACON:

1350

Ma deuxième question porte sur les changements climatiques. En 1987, il y a eu la publication d'un livre "Notre avenir à tous" qui est issu du rapport de la Commission Brundtland. Ce rapport-là dit, et c'est très important, et ça, ça date quand même de plusieurs années, il dit: dans les prochaines années à venir, le grand défi de l'humanité, ça va être de réduire la consommation d'hydrocarbures y compris du gaz naturel de cinquante pour cent (50 %). C'est juste mon petit préambule.

1355

Le plan d'action du gouvernement du Québec sur les changements climatiques présente une série de mesures de réduction et d'adaptation qui devraient permettre de réduire les

1360 émissions de neuf millions neuf cent mille tonnes (9 900 000 t) pour un coût total de un milliard deux cents millions (1 200 000 000 \$). C'est-à-dire que le Québec prévoit devoir investir en moyenne cent vingt dollars (120 \$) par tonne de gaz à effet de serre réduite d'ici 2012. Ça, ce plan d'action là, c'est sur une durée de six (6) ans, les chiffres, c'est pour six (6) ans.

1365 Si on applique ce coût à Rabaska, compte tenu que le projet va émettre cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre par année, la facture supplémentaire pour réduire les gaz à effet de serre serait de dix-sept millions six cent quatre-vingt-seize mille dollars (17 696 000 \$). Ça, c'est une approximation en fonction des chiffres qui nous ont été soumis par l'étude d'impact et par le plan d'action du gouvernement du Québec.

1370 C'est quoi le coût de ce projet-là en fonction du plan de lutte du gouvernement du Québec aux changements climatiques?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. Alors monsieur Michon, vous avez entendu la question.

1375 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Je vais demander au spécialiste de répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Oui, très bien. Alors la réponse sera obtenue rapidement.

1385 Vous comprenez qu'il s'agit ici d'une évaluation et des calculs, valider les données d'abord, barèmes, le prix de tonnes de CO₂ évitées, etc., alors quand même, on va leur donner le temps requis pour fournir la réponse.

PAR M. PATRICK BACON:

OK.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1395 **PAR M. PATRICK BACON:**

Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

De quelle nature?

PAR M. PATRICK BACON:

1405

Parce que le promoteur a dit que son projet, dans le fond, allait pas vraiment avoir un impact négatif sur le plan de lutte du Québec en matière de changements climatiques.

Si on prend la situation d'Hydro-Québec, Hydro-Québec va développer une centrale thermique au gaz naturel à Bécancour.

1410

Par contre, Hydro-Québec n'a jamais annoncé qu'elle allait fermer la centrale thermique qui fonctionne au mazout à Sorel-Tracy. Donc la logique d'effet de substitution, en ce qui concerne notre société d'État, semble pas s'appliquer.

1415

Moi, j'aimerais vraiment ça avoir des précisions là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420

On reviendra dans l'échange en deuxième partie, mais on va pas ouvrir la discussion ni sur le Suroît abandonné, ni sur la fermeture de la centrale de Tracy et sur quelles conditions.

Mais on va entretenir cette discussion, si vous voulez, à la deuxième partie.

PAR M. PATRICK BACON:

1425

OK, merci.

PAR M. GLENN KELLY:

1430

Monsieur le Président, monsieur Lundahl pourrait apporter une certaine clarification.

Juste avant ça, sur la centrale de Bécancour, c'est une centrale développée par TransCanada Énergie et non pas Hydro-Québec.

1435

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Je voulais simplement dire, monsieur le Président, que si on veut essayer de calculer le coût de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, on ne peut pas faire ça projet par projet. Il faut tenir compte évidemment des émissions évitées en même temps que des émissions ajoutées.

1440

1445 Et je pense que nous avons eu l'occasion déjà d'en parler, mais en facilitant l'accès au gaz, on peut faciliter, d'une part, le passage du mazout au gaz qui réduit les émissions, mais aussi peut-être faciliter dans une certaine mesure la fermeture de centrales thermiques au charbon qui existent en Ontario par exemple, accélérer cette fermeture qui est attendue depuis longtemps, et ça, ça représente des économies potentielles importantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 Merci monsieur Lundahl.

PAR M. PATRICK BACON:

1455 D'ailleurs en ce qui concerne l'Ontario, le gouvernement ontarien a annoncé qu'il retardait la fermeture de ces centrales thermiques au charbon, puis c'est vrai que peut-être, le projet de Bécancour concerne pas, mais c'est Hydro quand même qui a le monopole de la distribution d'électricité au Québec.

1460 Ensuite...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bacon, je fais appel à votre coopération! Merci.

1465 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Pardon monsieur le Président, est-ce que je pourrais faire une petite mise au point, à propos des sables bitumineux?

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard, oui, allez-y.

1475 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Bon, ils sont en Alberta, les ressources naturelles, c'est une ressource provinciale, donc c'est le gouvernement albertain qui décide le rythme sur lequel il les développe. Ailleurs, on peut être d'accord ou moins d'accord, il reste que c'est une décision qui revient au gouvernement de l'Alberta!

1480 Présentement, les sables bitumineux consomment environ cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour. Je regardais le document que l'Office national a produit récemment. Pour 2015, il prévoit que ce chiffre pourrait monter à deux milliards de pieds cubes (2 G pi³) par jour, donc quatre (4) fois plus.

1485 Et il y a l'histoire de la vallée du Mackenzie, le pipeline, ça, ça fait des années que ça discute, les coûts montent en spirale, c'est reculé, ça pourrait aller vers 2012, 2015, disons 2015, la même chose, ça serait à peu près entre un point deux (1,2 G pi³), un point cinq milliard de pieds cubes (1,5 G pi³) par jour.

1490 Donc on voit l'apport nouveau, parce que ça, la vallée du Mackenzie, c'est au nord du Yukon, on voit que l'apport de gaz de la vallée de Mackenzie pourrait à peu près équilibrer le supplément de ce qui va être pris par les sables bitumineux.

1495 Mais nonobstant ça, l'Alberta produit près de dix-sept milliards de pieds cubes (17 G pi³) par jour, même s'il en consomme deux-trois-quatre (2 G pi³-3 G pi³-4 G pi³), peu importe, pour la production de sables bitumineux, l'Alberta va toujours être une province exportatrice.

1500 Donc dire que le GNL importé, c'est pour aller traiter les sables bitumineux, ça marche pas avec ça.

1505 Non, raison de plus pour les provinces les plus loin, comme les Maritimes, le Québec et la Colombie-Britannique, de vouloir suppléer au fait que le gaz naturel de l'Alberta risque d'être absorbé une partie par les sables bitumineux, de vouloir se trouver une source alternative.

1505 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Richard.

1510 PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1515 Si on regarde qu'on a justement un bassin de gaz naturel grand dans l'Ouest canadien, avec un marché qui, même s'il est six (6) fois plus grand que ce qu'il a comme taille actuelle, il a une taille potentielle six (6) fois plus grande, on a une grande quantité à l'ouest et on a une quantité marginale à l'est, Rabaska est considéré comme une quantité marginale qu'on rentre dans le marché.

1520 J'aimerais ça que vous expliquiez un peu la logique des prix potentiels et où est-ce qu'ils se rencontrent, puisque, jusqu'où, peut-être pour expliquer davantage, est-ce que le tarif de Rabaska serait peut-être préférable de l'envoyer directement en Ontario, parce que c'est eux qui ont le plus besoin de ce gaz-là et qu'ils vont être prêts à le payer plus cher?

1525 PAR M. RONALD RICHARD:

Le gaz naturel, premièrement...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Par rapport au gaz canadien qui, lui, est en grande quantité qu'on peut "dumper" dans le marché?

1530

PAR M. RONALD RICHARD:

On a vu il y a quelques jours une carte de l'Amérique du Nord montrant tous les pipelines, c'est une toile, c'est tout interrelié. Donc le marché du gaz naturel en Amérique du Nord, c'est un marché continental. C'est Canada-États-Unis.

1535

L'autre jour, je montrais un graphique, le Mexique a très peu de liens. Donc c'est le Canada et les États-Unis, c'est un marché continental.

1540

Les prix, bon, les États-Unis sont comme plus gros, donc je suis tenté de dire que les prix se font surtout aux États-Unis, et le Canada, on s'ajuste à ces prix-là.

Exemple d'une ville, pour un prix donné, disons Chicago. Chicago, c'est une ville qui est à peu près dans le centre du continent, lui, il peut acheter son gaz de différents endroits, et il y a trois (3) ou quatre (4) sources différentes aux États-Unis, le golfe, les Rocheuses, le Texas, ils en reçoivent aussi de l'Alberta. Pour une journée donnée, le prix, disons, merci pour le graphique, on voit que Chicago qui est au sud du lac Michigan, qu'il y a des pipelines qui arrivent de différents endroits.

1545

Une journée donnée, si le gaz se vend, disons, six et soixante-douze du million de BTU (6,72 \$/M BTU), peu importe d'où il provient, c'est un prix d'équilibre. C'est comme si on était un marché. On peut pas, à un kiosque à côté, vendre un prix différent du voisin, tout le monde s'ajuste, les prix s'ajustent.

1550

Donc pour savoir les prix à la source, le terme technique en anglais "net back", on soustrait la valeur du transport. Je dis bien valeur et non coût de transport, parce que la valeur peut changer dépendant s'il y a des surplus ou s'il y a des carences. S'il y a une carence de transport, la valeur du transport est beaucoup plus élevée.

1555

Ça fait que comme ça, on arrive à des prix d'équilibre. J'ai une diapositive qui montre les différents prix une journée donnée, je pourrais la montrer tout à l'heure si ça intéresse. Donc si le prix de Chicago est disons, pour faire un chiffre rond, est six dollars (6 \$), puis le coût de transport pour l'Alberta, c'est un dollar (1 \$), bien, en Alberta, il va se vendre cinq (5 \$).

1560

Si le prix du golfe du Mexique, le transport, c'est cinquante sous (50 ¢), bien, il va se vendre le prix à Chicago...

1565

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1570 J'ai bien compris.

PAR M. RONALD RICHARD:

1575 Donc c'est tout cet équilibre de prix là qui se fait.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Donc l'enjeu, c'est d'être interconnecté?

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux pas que la discussion continue sur l'aspect technique de prix pour l'instant, juste pour avancer la discussion sur les autres aspects. On reviendra si on a le temps pour couvrir cette question.

1585

Et si monsieur Richard, vous avez de l'information qui pourrait clarifier ça, on pourrait le déposer et puis on va rendre ça public aussi.

PAR M. RONALD RICHARD:

1590

Oui, dans notre présentation qu'on avait parlé, il y a un graphique qui montre les prix en Amérique du Nord puis qui explique un peu ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595

Excellent, merci.

1600

MARTIN LECLERC

PAR LE PRÉSIDENT:

1605

Monsieur Martin Leclerc.

Alors monsieur Leclerc, on vous écoute, allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. MARTIN LECLERC:

1610 Oui. Dans son étude d'impact, le promoteur mentionne que Rabaska inc. est une
société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et il y a un
principe juridique, notamment avalisé par l'affaire Dodge contre Ford aux États-Unis il y a
plusieurs années, qui dit que les gestionnaires et les administrateurs d'une société ont le devoir
légal de placer les intérêts des actionnaires au-dessus de tous les autres intérêts et n'ont pas
1615 l'autorité d'en servir d'autres.

En réponse à la question QC1 du ministère de l'Environnement, le promoteur prévoit
que le gaz de Rabaska sera pas vendu à l'extérieur du Québec et de l'Ontario. Donc en vertu
de ce que je viens d'évoquer, ma question, le fait de dire ça, ça l'a une valeur de vérité, c'est un
1620 énoncé.

S'il advient qu'il est plus avantageux pour les actionnaires de Rabaska de vendre le gaz
naturel du terminal aux États-Unis, quel pouvoir de contrainte va empêcher les gestionnaires de
procéder ainsi?

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on a compris la question. Monsieur Kelly, allez-y rapidement, la question a
été posée déjà.

1630

PAR M. GLENN KELLY:

Oui, à plusieurs reprises. Ce qui a été cité, c'est des extraits de Dodge contre Ford aux
États-Unis, je pense pas que ça s'applique au Canada.

1635

Et je ne pense pas qu'au Canada, les administrateurs d'une compagnie vont mettre les
droits des actionnaires avant ceux du public. On a quand même un devoir de fiduciaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

S'il vous plaît, s'il vous plaît, la salle est très calme et j'aimerais la garder ainsi.

Allez-y monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

1645

Et donc je ne peux que réitérer que le projet Rabaska, c'est pour le marché du Québec
et de l'Ontario, et que les économiques et la réalité du marché est que c'est le marché à la plus
grande, je dirais valeur, on a parlé de "net back" tout à l'heure, un marché de niche qui peut être
1650 mieux servi par Rabaska qu'un marché dans le nord-est des États-Unis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 En fait, parce que la question revient, le marché américain, étant donné que le marché du gaz naturel à l'échelle continentale est un marché intégré, demeure physiquement et techniquement accessible à tout fournisseur de gaz naturel sur le continent?

PAR M. GLENN KELLY:

1660 Oui, je dirais même, on pourrait livrer du gaz naturel de l'Ouest canadien au Mexique. La rentabilité de faire ainsi, c'est une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 D'accord. Alors voici l'élément régulateur de la chose, c'est ça?

PAR M. GLENN KELLY:

Voilà.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Allez-y, monsieur Leclerc, avec votre deuxième question.

PAR M. MARTIN LECLERC:

1675 Toujours dans l'étude d'impact, le promoteur évoque l'épuisement des gisements conventionnels de gaz naturel en Amérique du Nord pour justifier le recours à une source d'approvisionnement situé outre-mer.

1680 Il mentionne aussi que la préservation de la ressource gaz naturel est un des enjeux majeurs qui guide les actions de Gaz de France en matière de protection de l'environnement et de saine gestion des ressources, et Gaz de France est un des partenaires du consortium.

1685 Ma question, c'est: comment l'épuisement des gisements de gaz naturel en Amérique du Nord et le fait de vouloir exploiter ceux sur d'autres continents pour compenser, comme en Algérie, au Nigeria, ou en Égypte, peut être compatible avec la préservation de la ressource?

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Monsieur Kelly et peut-être monsieur Richard, si vous voulez commenter la question?

Avez-vous quelque chose à dire à propos de la question?

PAR M. GLENN KELLY:

1695

Peut-être ramener certains concepts qu'on a vus depuis la dernière semaine, que la ressource canadienne est en déclin avec ou sans Rabaska, que ça va avoir des impacts sur les prix et sur la disponibilité de la ressource.

1700

Et qu'en Amérique du Nord en général, on a peu de ressources comparées à notre consommation, mais sur une base mondiale, avec les réserves prouvées, on a assez de gaz pour les prochains soixante-dix (70) à soixante-quinze (75) années.

1705

Non, c'est pas une ressource renouvelable, mais tel qu'on a discuté, c'est une ressource de transition vers d'autres formes d'énergie telles que le charbon l'a été il y a cent-cent cinquante (100-150) ans et que le pétrole l'a été plus récemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

D'accord.

PAR M. MARTIN LECLERC:

1715

J'aurais une sous-question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Deux (2) questions, vous avez posé votre deuxième question.

1720

PAR M. MARTIN LECLERC:

Mais une sous-question par rapport à ma deuxième question, parce que justement, le graphique qu'on voyait...

1725

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va revenir au graphique, puisqu'il est là! C'est quoi la question, la sous-question à la question?

1730

PAR M. MARTIN LECLERC:

1735

On voit très bien que l'Amérique du Nord représente vingt-neuf point quatre pour cent (29,4 %) de la consommation et qu'elle a quatre point deux pour cent (4,2 %) des ressources prouvées. Ce qui manque sur ce graphique-là, c'est que selon les données de l'ONU, le poids de la population nord-américaine sur la planète, c'est environ cinq pour cent (5 %).

1740 Donc ça veut dire qu'en quelques décennies, on va avoir épuisé proche de quatre point deux pour cent (4,2 %) de la ressource, et on voit que notre consommation est complètement démesurée par rapport à notre poids démographique. Je vois mal comment tout ça peut être compatible avec le développement durable, si jamais tous les êtres humains de la planète consommaient comme des Nord-américains, on voit bien que le système fonctionnerait pas du tout.

1745 J'aimerais ça qu'on me dise, le promoteur dans son étude d'impact essaie de faire la démonstration que son projet est compatible avec le développement durable en vertu du poids démographique, ce que je viens de présenter, j'aimerais ça qu'il me dise vraiment pourquoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Et on a compris. Je ne crois pas, est-ce que ça a été un des critères, pour les directives que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui détermine le contenu de l'étude d'impact, est-ce qu'il y a un élément qui dit, expliquez-nous en quoi le projet est compatible avec les principes du développement durable pour les objectifs?

1755 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, dans les directives, on a à exprimer un peu la notion de développement durable, surtout en terme général de politique industrie ou politique du promoteur environnementale.

1760 Est-ce que nous, dans notre analyse, on va aller à cette échelle-là? Ça, c'est une question.

1765 Est-ce qu'on va sortir de la notion de Québec quand on parle des gaz à effet de serre, on le traite dans un contexte québécois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 La question de la conformation de la population nord-américaine répétée à l'échelle de la planète et ses conséquences...

PAR M. PIERRE MICHON:

Elle rentrera peut-être pas dans notre analyse.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Kelly, à part du fait qu'on a déjà dit que le gaz naturel a un rôle de transition, y a-t-il d'autre chose à ajouter à ce niveau?

1780 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je dirais, regardons nos alternatives. On peut enlever, c'est pas Rabaska ou le Québec ou le Canada qui vont contrôler la consommation en Amérique du Nord, mais si on veut, on peut remplacer la consommation de gaz naturel par du mazout, et je pense que...

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

Enfin, d'accord.

1790

PAR M. GLENN KELLY:

Ce sont nos alternatives. On peut remplacer Rabaska par cinq mille (5000) éoliennes, comme on a vu hier. Chacune des alternatives doit être regardée sur sa viabilité technique et sa viabilité économique, et est-ce que les utilisateurs finals de la forme d'énergie sont prêts à payer le prix qui vient avec?

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, ça va, c'est clair.

1800

Alors monsieur Leclerc, on va vous entendre à la deuxième partie, j'ai l'impression. Merci beaucoup.

1805

PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Madame Nathalie Picard est dans la salle?

Monsieur Gilles Béliveau est dans la salle?

Monsieur Jean-Claude Gosselin.

1815

Monsieur Pierre-Paul Sénéchal.

Monsieur Sénéchal s'approche. Bonsoir monsieur Sénéchal.

1820 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. J'ai deux (2) questions, je vais essayer de ne pas faire de préambule.

1825 La première concerne le sujet de l'acceptabilité sociale ou municipale, si on veut. Elle a trait à l'en-lieu de taxes de sept millions (7 M\$) que le promoteur s'engage à accorder à la municipalité de Lévis et qui a été enchâssé dans une entente d'une durée de trente-cinq (35) ans renouvelable sur cinquante (50) ans.

1830 Lorsque ça nous a été présenté au Conseil municipal de Lévis, je me suis posé bien sûr des questions comme bien d'autres citoyens, et je vais en poser une au gouvernement tout à l'heure! Toute la question de la dévaluation du dollar.

1835 Lorsqu'on a des ententes à très long terme, il y a des questions fondamentales qu'il faut se poser. Comme je le disais d'ailleurs à cette soirée-là, lorsque j'avais dix (10) ans, je payais ma Caramilk dix sous (10 ¢), aujourd'hui je la paie quatre-vingt-dix sous (90 ¢). Donc il s'est passé quelque chose durant toutes ces années.

1840 Donc j'ai fait un petit exercice rapide, une petite modélisation très très simple. J'ai pris l'évolution du dollar selon l'indice des prix à la consommation au cours des quarante (40) dernières années, c'est ce qui est disponible à Statistique Canada, et j'ai établi un taux moyen qui nous donne quatre point six (4,6), et j'ai projeté l'entente sur les cinquante (50) prochaines années, si cette tendance-là des quarante (40) dernières années devait se reporter sur les cinquante (50) prochaines.

1845 Donc, j'ai donc pris le sept millions (7 M\$) indexé à deux pour cent (2 %) par année, gelé pendant cinquante (50) ans, c'est la base de l'entente, pour voir qu'est-ce que ça me donnerait à vingt (20) ans, trente (30) ans, trente-cinq (35) ans, cinquante (50) ans, et les chiffres sont quand même assez étonnants.

1850 Même en indexant à deux pour cent (2 %), si le scénario des quarante (40) dernières années se poursuivait au cours des cinquante (50) prochaines, après douze (12) ans, le sept millions (7 M\$) ne vaut plus que cinq millions (5 M\$). Au bout de vingt-trois (23) ans, il ne vaut que quatre millions (4 M\$). Au bout de la trente-cinquième année, donc la dernière de l'entente, 1855 il vaut deux millions neuf cent soixante-quinze (2 975 000 \$). Et au cours de la cinquantième, il en vaut deux millions (2 M\$).

1860 Donc la question que ça me porte à poser est celle-ci au gouvernement du Québec! C'est un projet qui a été présenté comme étant très intéressant sur le plan économique, est-ce que le ministère du Développement économique qui a charge de voir comment ces types d'investissements là auront un impact sur l'avenir du Québec, est-ce qu'il y a une étude coûts-bénéfices qui a été réalisée par le ministère du Développement économique?

Et je peux tout de suite poser l'autre sous-question, c'est un autre ministère, donc vous les aurez tous les deux (2).

1865

Cette entente-là qui a maintenant pris la forme d'un projet de loi à l'Assemblée nationale, un projet de loi privé, la Ville de Lévis, qui est déjà déposé, a été étudié par le ministère des Affaires municipales au cours du dernier mois, et je sais qu'il y a une évaluation disponible. J'aimerais que le ministère des Affaires municipales puisse le déposer.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on a un représentant des Affaires municipales avec nous?

1875

Je regarde la séance, oui, alors on va envoyer la question évidemment, parce que le représentant n'est pas avec nous. On va se charger d'envoyer la question de monsieur Sénéchal.

1880

Pour ce qui est de l'indexation – d'abord, est-ce que l'entente, monsieur Kelly, l'entente financière avec la Ville...

PAR M. GLENN KELLY:

1885

Voilà, c'est de sept (7 M\$) à onze millions (11 M\$). Donc il y a une indexation, non pas seulement un pourcentage, mais selon des blocs par cinq (5) ans.

1890

Il y a un point très important du principe de base dans la taxation municipale, ça s'appelle l'évaluation foncière qui reflète la valeur du bien ou de l'actif qui tend à plafonner et perdre de la valeur avec le temps. Et donc, on se retrouve soit à payer des taxes "flat line" dans le temps ou des taxes municipales qui vont diminuer.

1895

Donc d'ajouter une augmentation de deux pour cent (2 %) pendant cinquante (50) ans ne reflète pas la réalité fiscale municipale québécoise ou canadienne reliée à un actif industriel.

À titre de comparaison, le deuxième plus gros payeur de taxes à Lévis paie deux point quatre millions de dollars (2,4 M\$) par année pour des installations qui valent loin au-delà de ceux de Rabaska. La raison pour ça, c'est que, j'appellerais pas ça la désuétude physique mais fiscale.

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Est-ce que la Ville de Lévis, monsieur Boulay, vous avez quelque chose à ajouter à ce niveau?

1905 **PAR M. PIERRE BOULAY:**

Non, j'ai rien à ajouter.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que l'entente en question pourrait être déposée ou vous voyez un inconvénient?

PAR M. GLENN KELLY:

1915 Je crois qu'elle est déposée déjà, sinon elle est publique. Si elle n'est pas déposée, nous allons la déposer.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1920 Monsieur Boulay, monsieur Sénéchal a fait allusion à un bill, un projet de loi qui consacrerait cette entente-là, qui la confirmerait, pouvez-vous nous en parler?

PAR M. PIERRE BOULAY:

1925 Je peux malheureusement pas vous parler du projet de loi. J'ai pas été impliqué dans le dossier qui a conduit au projet de loi.

Mais effectivement, il y a un projet de loi privé qui doit être adopté.

1930 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Pouvez-vous le déposer? Un projet de loi, même si on dit qu'il est privé, il est public, on s'entend là-dessus!

1935 **PAR M. PIERRE BOULAY:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1940 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 On va envoyer la question au ministère du Développement économique, et on présume évidemment que le ministère serait au courant d'un projet de loi privé qui sera voté à l'Assemblée nationale. On va envoyer la question.

PAR M. GLENN KELLY:

1950 Monsieur le Président, si vous me permettez d'expliquer le pourquoi du projet de loi!

Lors du tout début du projet, il y a un historique de taxation municipale à Lévis, et lors de la présentation du projet, nous avons présenté ce qu'on croyait être les taxes municipales payables lors de l'implantation du projet.

1955

Étant un promoteur, notre évaluation n'était pas prise au sérieux, on disait qu'une fois en exploitation, nous aurions recours à une brochette d'avocats pour contester le rôle ou l'évaluation foncière et donc la faire diminuer. Et c'est un point très très sensible avec la Ville de Lévis.

1960

Une façon de concrétiser l'entente, on a négocié, c'est un contrat entre la Ville de Lévis et Rabaska, mais une façon pour lui donner encore plus de poids et que ça ne soit contestable par Rabaska, c'est de le consacrer dans un projet de loi. Et donc c'est clair et bétonné.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une façon de le couler dans le ciment?

PAR M. GLENN KELLY:

1970

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

D'accord. Monsieur Sénéchal, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1980

Un peu comme l'entente Terre-Neuve-Hydro-Québec à Churchill Falls!

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire un commentaire, veuillez m'excuser, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Ça va.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1990 Ma deuxième question concerne la question du risque échouement. C'est une question qui nous préoccupe beaucoup, parce qu'on en a parlé. On n'est pas en zone maritime, on est en zone fluviale étroite, il y a pas de voie de contournement, il y a la traverse du nord, il y a la traverse de l'île aux Coudres.

1995 Donc on sent qu'il y a une question, il y a un phénomène de stratégie ou de névralgie dans cette zone-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Monsieur Sénéchal, je n'ai pas besoin de vous rappeler de ne pas qualifier, allez-y avec la question, dans la mesure où vous estimez qu'il y a des éléments de cette question qui n'ont pas été répondus.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2005 OK. C'est une question qui n'a pas été traitée de ce côté-ci. Monsieur Kelly nous a présenté beaucoup les avantages des doubles coques, justement, pour parer aux suites complexes d'une éventuelle situation de naufrage. On a eu des acétates qui nous expliquaient comment ça fonctionne. On semble, je pense, sécurisé du côté Transports Canada avec ces types de navire, je vais faire juste une petite mise en contexte.

2010 J'avais préparé des acétates, mais je peux pas les présenter, vu que le technicien m'a dit qu'on n'a pas de machine...

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 On n'a pas de rétroprojecteur.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2020 Mais je vais, pour compenser, uniquement citer deux (2) personnes et ensuite, je vais poser immédiatement ma question.

2025 La première personne, en fait ces deux (2) personnes-là ont comparu à une commission parlementaire spéciale sur la sécurité maritime de l'Assemblée nationale française en 2003, le 5 juin 2003. Le premier, c'est monsieur Bertrand Toulouilin, directeur du transport maritime au gouvernement français qui nous dit, concernant toujours les bateaux à double coque:

2030 "Ces bateaux rencontreront les mêmes problèmes que tous les bateaux qui avancent en âge. Il faut assurer un examen plus approfondi de leur structure et on aura certainement des

problèmes spécifiques avec les doubles coques qui n'existaient pas avec les simples coques, car il faut surveiller deux (2) coques au lieu d'une."

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

C'est évident.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2040

Et je continue!

"Les arguments contre le double coque – je dis bien contre – tiennent à ce qu'il faut tenir compte du risque d'explosivité, qu'en cas d'échouement l'eau entre dans la double coque et alourdit le navire, ce qui, au lieu d'aider au remorquage, constitue un frein. Cela s'est passé ainsi dans le cas – c'est un bateau que je ne connais pas – où l'eau a alourdi le navire."

2045

C'est un cas spécifique dont on parlait à la commission.

Et la deuxième personne, c'est une personne, je pense, crédible, c'est le P.-D.G. des chantiers de l'Atlantique, donc ce sont eux qui fabriquent des bateaux à double coque, pétroliers et méthaniers je pense, et on questionnait ce monsieur qui se nomme Patrick Boissier sur justement cette situation problématique des doubles coques, parce que c'est nouveau quand même depuis 96 sur nos eaux. Monsieur Boissier dit ceci:

2050

"L'inconvénient majeur présenté par les navires à double coque reste celui de l'entretien. Un navire à simple coque, bien entendu, présente en matière de sécurité beaucoup moins de risque qu'un navire à double coque mal entretenu."

2055

Quant au troisième inconvénient – le deuxième inconvénient, j'oubliais!

2060

"Est que cet espace restreint entre les doubles coques risque de piéger un certain nombre d'effluents ou de ballasts corrosifs, donc de faciliter des corrosions difficilement contrôlables ainsi que des gaz qui peuvent créer des risques d'explosion."

2065

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la question maintenant!

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2070

Enfin, juste un troisième élément qu'il apporte:

2075 "Quant au troisième inconvénient des navires à double coque, il survient en cas d'échouage."

C'est la raison pour laquelle je posais la question dans le cadre de mon terme l'échouement ou l'échouage.

2080 "Par exemple sur un récif, le double fond du navire va se crever et l'eau va pénétrer entre les deux (2) coques. De ce fait, le navire va s'alourdir et s'enfoncer auquel cas il sera encore plus difficile à dégager."

2085 À la suite de cette description, moi, ce que je voulais savoir, parce que ça m'apparaît des informations importantes, des descriptions de phénomènes assez importants, est-ce que du côté maritime, du côté de Transports Canada, ce sont des phénomènes qu'on a analysés dans le cadre des analyses qu'on doit faire du transport maritime dans des zones aussi à risque et aussi propices aux échouements? Parce que même le promoteur nous dit que le risque est de un sur soixante-cinq (65) ans alors que sur la collision, le risque est moins grand.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, allez-y.

2095 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Oui, on a regardé les risques d'échouement dans le cadre du processus TERMPOL, puis on a reçu toute l'information dont on avait besoin, et puis ce sera décrit dans notre rapport.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça semble qu'il y a rien d'inquiétant...

2105 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

On va en parler dans notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Monsieur Kelly, vous aimeriez ajouter quelque chose?

PAR M. GLENN KELLY:

2115 Oui monsieur le Président. Les premiers méthaniers étaient des méthaniers à double coque, donc ça fait plus de quarante (40) ans qu'il y a des méthaniers double coque sur la mer.

2120 Deuxième point, si on veut parler de l'échouement, la dynamique d'un échouement, oui, si la coque est percée, il peut y avoir entrée d'eau dans la zone de ballast, mais l'eau peut être facilement ressortie avec la pressurisation des ballasts. Et ce n'est pas une entrée d'eau tout le long du navire, parce qu'il y a des zones qu'on appelle "cofferdam" qui séparent le navire en différentes sections et donc encore une fois, s'il y a perçage de la coque extérieure, l'entrée d'eau va être limitée, et on peut facilement expulser l'eau avec de l'air comprimé.

2125 De plus, je crois que certains des commentaires ont été faits relatifs à des navires double coque de d'autres types, pétroliers par exemple, et ne s'appliqueraient pas aux méthaniers.

2130 Concernant les contrôles des méthaniers, on en a parlé un peu hier, les membres de la Garde côtière et Transports Canada ont parlé des contrôles par l'état du pavillon, par Transports Canada, mais la Société de classification des méthaniers fait des visites tous les cinq (5) ans, des visites intermédiaires aux deux ans et demi (2 ½), des visites annuelles, et donc c'est des navires qui sont inspectés de façon très rigoureuse.

2135 Par exemple, je vous notais tout à l'heure la pression positive qui est gardé entre les deux (2) membranes intérieures.

Donc je dirais que c'est des navires qui ont fait leurs preuves assez bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 D'accord. Alors monsieur Sénéchal, on va vous entendre vraiment là-dessus...

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2145 Oui, mais j'avais juste une petite sous-question concernant l'échouement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y rapidement.

2150 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Parce que j'avais une question principale avec une sous-question.

2155 Je voulais revenir sur la modélisation dont on a traité déjà au premier soir, la modélisation telle que réalisée par DNV sur les risques collisions et échouements.

On a bien sûr questionné la rigueur de cette modélisation, parce qu'on pouvait y ajouter une correction de cinquante pour cent (50 %) avec des inputs qui sont de type intuitif. La

2160 question que je me posais, je ne réussis pas à trouver ça dans l'étude d'impact, j'ai beau regarder autour des pages 82 de l'étude DNV à l'annexe F...

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Adressez-vous à nous, monsieur Sénéchal.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

Oui, excusez-moi!

2170 Est-ce qu'on a bien fait la modélisation avec cent vingt (120) méthaniers par année ou par soixante (60)?

Lorsque je lis à la page 82, j'ai beau retourner ça de tous les côtés, on dit:

2175 "Pour soixante (60) navires comme dans le cas du terminal méthanier, c'est l'équivalent d'une fréquence de trois (3)...

On parle toujours de soixante (60), et encore tout à l'heure, monsieur Kelly a parlé de soixante (60) méthaniers alors que le méthanier doit revenir.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly.

2185 **PAR M. GLENN KELLY:**

2190 Deux (2) commentaires, monsieur le Président. Je ne pense pas que c'est juste de dire que les fréquences d'échouement ont été établies d'une façon aléatoire. On a regardé une base de données d'ailleurs et on a appliqué ça aux différents tronçons du fleuve et ensuite, on a comparé avec l'expérience réellement encourue sur le fleuve, pour voir, est-ce que notre estimé, sur une base de données autre, donnait le même ordre de grandeur, et c'était le cas.

Donc on s'est plutôt réconforté.

2195 Maintenant, concernant l'analyse de risque, c'est certain que si on regarde un cas d'échouement avec perte de cargaison, on va regarder soixante (60) navires qui ont une cargaison et non pas les autres soixante (60) navires qui sont à lège. Donc il y a un calcul qui s'applique.

2200 Donc c'est dans le calcul de risque. Et dans le calcul d'échouement, on parle de soixante (60) navires, mais si vous regardez à la page précédente, on a doublé la distance.

Donc ça revient à parler soit de cent vingt (120) navires sur la distance du fleuve ou soixante (60) sur le double de la distance.

2205 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

C'est faire compliqué pour qu'on ait de la difficulté à se retrouver?

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, ça va, mais la clarification est donnée.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2215 Et est-ce que l'outil de modélisation dont il est question et que DNV utilise pour à peu près tous les ports méthaniers, les projets, parce que c'est toujours la même...

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Ça, ça dispose de la question maintenant. On va avoir la réponse, est-ce que la méthodologie utilisée s'applique...

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2225 Est-ce que cet outil de modélisation qu'on utilise, que DNV utilise pour la plupart de ses projets, est-ce que c'est reconnu par la communauté scientifique?

Autrement dit, est-ce que ça a déjà été publié dans une revue scientifique pour que ça puisse être critiqué comme tout outil scientifique doit l'être dans ses titres de publication?

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Allez-y monsieur Kelly.

2235 **PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Et si oui, lequel.

2240 **PAR M. GLENN KELLY:**

Bien, je dirais l'approche est très connue, est très répandue, de prendre une base de données historiques de scénarios réels et de l'appliquer à un contexte particulier, ce qui a été fait ici.

2245 Donc la méthode, elle est bien bien connue de par le monde. Maintenant, l'outil utilisé pour estimer les conséquences et les fréquences, soit les modèles PHAST et Safety, je poserais la question – ont fait l'objet de nombreuses publications et à notre évaluation, c'est que le modèle PHAST est un des modèles reconnu comme un des leaders mondial et peut-être l'avis du MDDEP ou leur avis sur ce modèle, mais je crois qu'il est très connu et reconnu.

2250

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Michon?

2255

PAR M. PIERRE MICHON:

Que des échanges verbaux avec notre spécialiste, à l'effet qu'effectivement, ces modélisations sont reconnues, ces modèles.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

De la part de la Commission, monsieur Sénéchal, je peux vous dire qu'il y a de la littérature scientifique qui nous est disponible évidemment, notre information s'accorde avec ce qui est donné et au besoin, si la Commission, au cours de ses analyses, rencontre des éléments analytiques qui pourraient nous porter à poser d'autres questions, on va le faire certainement.

2265

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2270

Merci beaucoup. C'est vraiment la dernière fois que vous me voyez à cette table.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275

Et c'est avec regret que j'apprends ça! On va certainement avoir le plaisir, j'espère, de vous revoir à la deuxième partie.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

2280

Je tiens quand même à remercier, vu qu'on achève, peut-être qu'il y en a pas énormément derrière moi, je tiens à remercier tout le personnel du BAPE qui est à l'arrière, qui a été d'un dévouement extraordinaire pour tous ceux qui se sont présentés ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

C'est très gentil, merci. Merci beaucoup.

GILLES CASTONGUAY

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Moulin.

Monsieur Gilles Castonguay que je vois d'ailleurs dans la salle, voilà!

2295

Il faut que je vous dise que c'est un geste de courtoisie filiale parce que c'est Mathieu qui était inscrit et qui a cédé la place à son père. Alors on vous écoute.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2300

J'avais cédé ma place à Mathieu hier!

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

Alors voilà!

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2310

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir tous ces gens-là! J'aurais besoin de peut-être faire apparaître sur l'écran toujours le même tableau, tome 3, chapitre 6, le tableau 6.5 qui correspond aux effets de la réalisation du projet Rabaska sur les émissions de gaz à effet de serre, et en même temps un tableau qui est issu, un graphique qui est issu de ce tableau-là qui a été publié dans l'étude d'impact, le résumé d'étude d'impact qui a été distribué à Lévis et sur la rive sud, à l'île d'Orléans, à la page 24.

2315

Je crois que ce tableau-là, le deuxième tableau a été présenté dans les premières soirées où on voyait...

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

On est en train de faire le retraçage.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2325

Et on avait – moi, exactement le tableau que j'ai besoin, il y a la version graphique – et on avait, du côté de Rabaska, une version améliorée paraît-il.

Alors j'aimerais voir la version originale et peut-être que la version améliorée, parce que j'ai pas pu l'étudier, j'aimerais ça qu'elle soit déposée par Rabaska. Je sais pas si ça l'a été fait.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle est déposée.

2335 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Avec les chiffres qui vont avec et l'argumentaire qui va avec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

Oui, c'est déjà fait.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2345

D'accord, je vous remercie beaucoup. Alors ça va me faire plaisir d'étudier ça.

Alors si on regarde le tableau, c'est le tableau qui a servi pour faire le graphique que probablement on va faire apparaître tout à l'heure.

2350

Si on regarde le bilan, on s'est servi des données du bilan, c'est-à-dire qu'à un moment donné, on se rend compte qu'au Québec, il y a plus de cent vingt-cinq mille (125 000 t), ça veut dire qu'au Québec, le fait de regazéifier au terminal, le fait de consommer du gaz naturel, on a beau essayer de faire une substitution, il reste quand même des gaz à effet de serre. Donc on se sert de ça, ces données-là, dans le fond, pour faire le tableau.

2355

En Ontario, on est un peu plus chanceux, on fait une substitution probablement plus efficace, on arrive à moins cent mille (-100 000 t).

2360

J'aime pas l'expression le reste du Canada, malgré tout! On ferait une substitution, etc.

Lorsqu'on arrive au total, on a Canada-États-Unis, on a un gain appréciable d'un million huit cent soixante mille tonnes (1 860 000 t) de gaz à effet de serre, bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

D'émissions évitées.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2370

Évitées. Je ne sais pas si vous voyez la difficulté que Rabaska a dû avoir pour faire ce tableau-là. Le projet Rabaska va produire en lui-même, lorsqu'on va faire l'usage final de tout ce gaz-là, c'est un peu la même chose qu'à Cacouna, à peu près, il faut pas que je me trompe, attendez un petit peu, c'est dix millions (10 M t), oui c'est ça, on va faire dix millions de tonnes

2375 (10 M t) de gaz à effet de serre. Supposons qu'on le brûle. De toute façon, on peut juste faire ça avec, le brûler. On va faire dix millions de tonnes (10 M t) de gaz à effet de serre.

2380 Et là, il faut aller chercher, selon le discours de Rabaska, et je comprends leur point de vue, sauf que c'est difficile à réaliser, il fallait aller chercher l'équivalent de dix millions de tonnes (10 M t) de gaz à effet de serre qu'il fallait soustraire pour simplement faire qu'on a un projet avec un bilan zéro.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385 D'accord. Alors la question?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2390 La question s'en vient, monsieur. Bon, on a fait le tableau, OK, et je vous ferai remarquer juste un chiffre et après ça, on va passer au graphique.

2395 Il a fallu aller chercher aux États-Unis puis au Canada, au niveau de l'utilisation du mazout, huit millions trois cent quarante mille tonnes (8 340 000 t) de gaz à effet de serre qui viendraient de la substitution. On a tellement substitué de mazout qu'effectivement, en réduisant la quantité de mazout, on finit effectivement par finir par faire des gains.

2400 Alors la question que je vais poser se rattache toujours au bilan. Quand on fait le graphique, j'aimerais ça peut-être qu'on présente la version graphique originale peut-être ou améliorée, je vais me débrouiller avec, j'ai aucun problème.

PAR M. GLENN KELLY:

Ça s'en vient.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2405 Ah, je suis très patient!

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 À propos, monsieur Castonguay, il y a une partie du gaz naturel, je veux pas qualifier les proportions, qui s'en va aussi à l'industrie chimique.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2415 Oui. Ce chiffre-là, je pense, si j'ai bien lu, malgré que la lecture du texte qui va avec est assez difficile, ça correspond à peu près à quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz qui va être

disponible pour Rabaska qui fait une substitution. Il y a un vingt pour cent (20 %) qui ne fait pas une substitution, qui est utilisé pour autre chose, en tout cas, peu importe.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors voilà le graphique!

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2425

Voici le graphique. Je vais m'en tenir à la version qui est à gauche, correspondant à l'ancienne version, d'accord!

2430

Si vous regardez, bien, au Québec, bon, on est pris avec un petit surplus de gaz à effet de serre. Si on regarde en Ontario, au Canada, l'Amérique du Nord, on est très gagnant. Et si vous remarquez, il arrive une nouvelle variable qui était pas dans le graphique précédent, OK, dans le graphique précédent, il y a plusieurs colonnes, mais la colonne "monde" n'existe pas. On la fait apparaître là, d'accord.

2435

Et si vous remarquez, en Amérique du Nord, ce serait très profitable de faire la transmutation, et quand on arrive, comment ça se fait que dans l'Amérique du Nord, c'est si rentable que ça, et comment ça se fait que dans le monde, c'est plus rentable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

D'accord.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2445

Alors le moins deux cent vingt (-220 000 t) que j'avais...

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Est-ce que ça vous intéresse, la réponse, monsieur Castonguay?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Oui. Le moins deux cent vingt (-220 000 t), où on l'a pris? C'est ma question.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. Alors monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

2460

Monsieur Lundahl va répondre à la question, mais la colonne "monde" était dans le résumé de l'étude d'impact.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2465

Oui, je l'ai lu, je l'ai même ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470

Ça va, pas d'échanges bilatéraux entre vous.

PAR M. GLENN KELLY:

2475

Non, excusez, parce que j'avais compris que la colonne "monde" n'était pas là.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2480

Ce que je voulais dire, c'est qu'elle n'est pas dans le tableau. Le moins deux cent vingt (-220 000 t) n'apparaît pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Monsieur Castonguay, s'il vous plaît, adressez-vous à la Commission, merci.

Allez-y monsieur Lundahl.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2490

Monsieur le Président, la première chose, le détail du moins deux cent vingt (-220 000 t) est expliqué dans le chapitre 6, dans le texte dans l'étude d'impact.

2495

Ceci dit, ce qui fait la différence entre les gains en Amérique du Nord et le fait que les gains sont bien moindres à l'échelle mondiale, ce sont les effets en amont au niveau de la production, et on admet dans ce calcul-là que si le projet Rabaska se fait, il y a une demande de GNL supplémentaire, qu'il y a un effet d'incitation sur les producteurs, donc il va y avoir un peu plus de GNL produit dans le monde, donc un peu plus de liquéfaction et on tient compte de ces phénomènes-là, et c'est ce qui explique cette différence d'une façon simple.

2500

Il y a d'autres facteurs qui jouent, je rentrerai pas dans les détails, parce que ce serait complexe à expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Voilà. Alors la réponse est donnée. Vous pourrez la commenter comme bon vous semble, monsieur Castonguay, allez-y.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2510 Oui, la réponse, je la connaissais, la réponse, mais je trouvais ça dommage qu'on la mette pas dans le tableau pour faire les calculs, ça aurait simplifié.

Bon, deuxième volet de ma question! Alors je vais vous la lire, c'est pas très très long...

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 C'est votre deuxième question?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2520 C'est le premier volet de ma question, en tout cas! Oui, c'est ça, c'est le deuxième volet. Je veux surtout pas perdre une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Allez-y.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2530 L'autre volet de ma question qui se rattache à ça, pouvez-vous, monsieur le Commissaire, demander à l'initiateur du projet quelle est la quantité totale de mazout qu'il faudra retirer du marché pour réduire de huit millions trois cent quatorze mille tonnes (8 314 000 t) équivalent CO₂ en substituant du gaz naturel à du mazout?

2535 Et quels moyens Rabaska prend-il pour que ce soit son gaz naturel qui fasse cette substitution, les molécules de CH₄ de Rabaska sont à considérer comme telles dans ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Bien, on va pas les étiqueter, mais enfin, on va poser la question.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2545 Bien, c'est parce que j'ai déjà posé une question, puis à un moment donné, on a glissé sur il faut pas, les molécules, et moi, je m'intéresse aux molécules et pas au concept de magie, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Il y a pas de magie, allez monsieur Kelly ou monsieur Lundahl.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2555 Monsieur le Président, la réponse simple à cette question, c'est que pour arriver à un bilan en Amérique du Nord de l'ordre d'un million neuf cent mille tonnes (1 900 000 t) en moins, il s'agit pas de contrebalancer huit millions de tonnes (8 M t), puisqu'en fait, la plus grande partie du gaz de Rabaska remplace du gaz qui viendrait du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et qui serait brûlé de toute façon.

2560 Donc ce qu'il faut regarder, c'est contrebalancer les effets supplémentaires qui sont dus à Rabaska, qui représentent seulement une fraction de ça, et c'est ce qui explique cette arithmétique complexe a priori.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Voilà, la réponse est donnée.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2570 J'aimerais ça quand même, malgré toute votre complexité de calcul qui pourrait peut-être être plus simple, moi j'aimerais ça que Rabaska, si ça marche, là, moi, j'aimerais ça que ça marche pour vrai, OK, bon. Je sais que le gaz naturel peut avoir cet effet-là.

2575 Quand il arrive un méthanier...

PAR LE PRÉSIDENT:

Adressez-vous à nous, monsieur Castonguay.

2580 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

Oui, je m'excuse. Quand il arrive un méthanier au terminal à Lévis, ça l'a un volume, supposons, un Qflex à deux cent dix-sept mille mètres cubes (217 000 m³) de gaz naturel, pour que j'aie un bilan, comment dire ça donc, zéro, sans avoir un bilan positif, OK, je vais, comment

2585 dire ça donc, combien équivalent de pétroliers, si je les substitue par du gaz naturel, ça ferait quel volume par exemple en pétroliers?

On voit les Ceres qui arrivent, en supposant que les pétroliers transportent du mazout, j'aimerais ça qu'on ait une image, parce que les calculs sont tellement difficiles...

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord monsieur Castonguay, je vais essayer! L'équivalent énergétique, en teneur énergétique d'un méthanier rempli à capacité, ça représenterait combien de tonnes de pétrole brut ou combien de mazout, en quantité?

2595

PAR M. GLENN KELLY:

Est-ce que vous pourriez nous donner du temps?

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien oui, c'est la moindre des choses.

2605

PAR M. GLENN KELLY:

Le temps de calcul et on va faire le calcul correctement et déposer la réponse à la Commission.

2610

Pour le cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre qui est produit au terminal, pour enlever, pas enlever le cent quarante-six mille tonnes (146 000 t), mais le contrebalancer, ça représente deux (2) gros clients de gaz naturel qui sont déjà passés du gaz naturel au mazout.

2615

Donc ça, je sais pas si ça peut simplement indiquer la taille du cent quarante-six mille tonnes (146 000 t). Mais les sept (7) ou huit (8) gros clients qui sont passés du gaz naturel au mazout ont conduit à en émettre cinq cent cinquante mille tonnes (550 000 t) de plus.

2620

Donc deux (2) clients nous permettraient, qui reviendraient au gaz naturel, permettraient d'avoir un bilan zéro.

Donc j'essaie de simplifier un calcul qui est complexe pour aider la compréhension.

2625

Et pour les navires, on va calculer l'équivalent énergétique et l'équivalent de gaz à effet de serre dans un navire et dans l'autre.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2630 OK, pour la même quantité d'énergie, c'est simplement pour voir les volumes, pour que ça corresponde à un bilan zéro. Ça prend combien de mazout qu'il faudrait que je remplace, puis ce serait intéressant, parce que moi, ça fait des gros chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 D'accord. L'information va être donnée.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2640 J'aimerais, bon en tout cas, la question, vous l'avez déposée, donc je vais aller à ma deuxième question. Est-ce que vous permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 D'accord, rapidement.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2650 Moi, j'ai lu l'étude de Rabaska, j'ai eu du plaisir à lire ça, je me sentais comme un professeur revenant corriger des travaux d'étudiants, puis je cherchais les fautes! J'ai trouvé des contradictions, puis j'ai trouvé toutes sortes de choses. Moi, je sais pas qu'est-ce que j'aurais donné comme commentaires à mon étudiant, en tout cas, s'il m'avait écrit ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Allez-y.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

2660 Quand je considérais les prix du gaz, à un moment donné en faisant la lecture, le prix du gaz revient, le prix du gaz est stable, le prix du gaz monte, le prix du gaz baisse, à un moment donné, je savais plus, j'ai pris mon petit recherche, j'ai marqué prix du gaz, puis à chaque fois qu'il y avait prix du gaz écrit dans le texte, je prenais des notes, puis des choses comme ça.

2665 J'ai trouvé des choses extraordinaires. Entre autres, on dit par exemple, on parle de modestes variations de prix du gaz naturel. On dit par exemple:

"Le scénario de surabondance prolongée du gaz naturel et de baisse importante et soutenue des prix est pratiquement exclu, que le projet Rabaska soit réalisé ou pas."

2670 Et j'ai trouvé une petite perle, c'est que dans la même phrase, puis j'aimerais ça avoir l'explication, je peux vous dire à quel endroit vous allez trouver cette phrase-là, c'est dans le tome 3, volume 1, chapitre 6 à la page 19. Tome 3, volume 1, chapitre 6, page 19.

2675 À un moment donné, je fais la lecture, on dit, puis là, je vais essayer de lire doucement...

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Non, allez-y directement! Lisez ce que vous avez à lire.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

J'essaie d'ajuster mes lunettes!

2685 "Cette baisse de prix se fera sentir surtout chez les utilisateurs de gaz du Québec et de l'est de l'Ontario – on parle de baisse de prix. Malgré cette baisse de prix du gaz au Québec et dans l'est de l'Ontario, les prix devraient rester relativement élevés."

Alors je vous fais remarquer que c'est dans la même phrase.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2695 **PAR M. GILLES CASTONGUAY:**

J'aimerais ça qu'on puisse expliquer une aussi élégante contradiction.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

D'accord. Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2705 La baisse de prix modeste est de cinq pour cent (5 %), et quand on voit les prix de gaz naturel qui sont passés d'environ deux dollars du mille pieds cubes (2 \$/1000 pi³) en 2000 et qui se stabilisent aujourd'hui ou qui ont atteint des sommets beaucoup plus hauts, mais qui se stabilisent aujourd'hui autour du six (6 \$/1000 pi³) ou sept dollars (7 \$/1000 pi³), une baisse de cinq pour cent (5 %), c'est quand même modeste.

2710

Si on a un prix de six dollars (6 \$), je fais mes mathématiques rapidement, c'est trente sous (30 ¢). Donc le trente sous (30 ¢) sur le six dollars (6 \$), c'est une baisse modeste sur un

prix qui reste quand même élevé quand vous le comparez au prix historique de gaz naturel de deux dollars (2 \$).

2715

PAR LE PRÉSIDENT:

Voici l'explication donnée.

2720

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Oui, je l'accepte, mais lorsque Rabaska par exemple fait une publication, ils ne parlent pas souvent des hausses de prix et des prix élevés. Je vous fais juste une petite lecture et après ça, je m'en vais.

2725

On dit:

"Toutefois, Rabaska estime que ses émissions seront largement compensées par une utilisation du gaz naturel qui, en raison d'un prix plus stable et plus bas, déplacera d'autres hydrocarbures comme l'huile lourde et le charbon, etc."

2730

Et tout ça pour arriver à, comment dire ça donc, on dit que:

"Le terminal méthanier de Rabaska contribuera aux efforts consentis par le gouvernement du Québec, de l'Ontario et du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et ainsi respecter les objectifs qui sont fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto tel que le démontre le graphique."

2735

En tout cas, disons que, je trouve que c'est un très bel effort. En tout cas, je vous remercie.

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, le compliment est accepté, monsieur Kelly?

2745

PAR M. GLENN KELLY:

Le compliment est accepté. Je veux juste dire que c'est monsieur Lundahl qui était responsable de la relecture de l'étude d'impact, donc sentez-vous pas trop visé, monsieur Lundahl!

2750

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

J'aurais pas donné la note de passage!

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Castonguay. On va prendre une pause de quinze (15) minutes, et on reprendra par la suite.

2760

Et je vous invite, on va ouvrir le registre, dans l'espoir de pouvoir avancer rapidement.

2765

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Alors on va reprendre mesdames et messieurs, s'il vous plaît je vous invite à prendre place.

2780

Alors avant de reprendre le registre, on a avec nous le docteur Pierre Auger. Il y a une question d'une intervention à propos du rayonnement thermique. Le docteur Auger était avec nous avant, mais des échanges n'ont pas permis qu'il apporte l'information demandée par les participants à l'audience.

Alors docteur Auger est avec nous, alors je l'invite à venir.

2785

Allez-y docteur Auger, on vous écoute.

PAR M. PIERRE AUGER:

2790

Rapidement, j'aimerais savoir un peu qu'est-ce que vous voulez savoir. Ça a l'air que vous avez des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795

En fait, la question qui a été posée concerne, avez-vous pris connaissance de l'approche utilisée dans l'étude d'impact par rapport à l'établissement des rayons d'exclusion en fonction d'intensité de rayonnement thermique?

PAR M. PIERRE AUGER:

2800

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

Alors juste rapidement ce que vous pensez de l'approche utilisée. Les critères en particulier, rapidement.

PAR M. PIERRE AUGER:

2810

Ce tableau-là, c'est un tableau, je dirais, de collection. On a cherché un peu partout à différents organismes et ces différents organismes là, qu'est-ce qu'ils pensaient, quelle était la relation dose-effet.

Vous voyez, ces différents organismes, c'est la FEMA qui va donner par exemple que la douleur intense à dix-huit (18) secondes à quatre kilowatts par mètre carré (4 kW/m²). J'ai pas envie de passer au travers du tableau.

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça, c'est clair.

2820

PAR M. PIERRE AUGER:

Bon en fait, ces études-là, le peu que je sais, il faut que je vous dise tout de suite d'abord que moi, je fais de la médecine du travail, les brûlés, j'en vois pas souvent; et puis même si j'en voyais, si mon patient arrivait à l'hôpital ou dans mon bureau puis me disait, docteur, je suis brûlé, je commencerais pas à lui demander à combien de kilowatts par mètre carré il a été exposé.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est clair.

2830

Mais ce n'est pas ça non plus l'objet de la question.

PAR M. PIERRE AUGER:

2835

Alors disons que c'est des concepts que, bon, il faut s'asseoir puis commencer à évaluer puis savoir d'où ça vient.

Bon, le peu que je peux vous expliquer, c'est que ça vient d'études qui ont été faites dans les années quarante, les années cinquante, c'est des vieilles études, à ce que je sache. Ça a été fait chez des humains et ça a été fait sur des animaux.

2840

Là, je vous parle du seuil en bas, au niveau de la douleur puis au niveau, je dirais, des premières lésions. Chez l'être humain, c'est ça qu'on a fait. On n'était pas, même si Mengele existait à l'époque, il y a personne qui a fait des expériences humaines pour se rendre au troisième degré de brûlure.

2845

Alors là, la façon dont ça s'est fait, c'est en fait des sources, souvent des lampes où on pouvait calculer l'intensité. On avait un thermocouple ou un appareil pour pouvoir mesurer la température au niveau de la peau. On a fait ça chez des volontaires. En général, les études, c'est à peu près six (6) personnes, il y a pas beaucoup de monde. On a fait soit des radiations dans le front, pas sur le crâne, et on en a fait aussi sur l'avant-bras.

2850

2855 Et là, on a été capable – en fait, c'était des études que les gens étudiaient en fait les phénomènes d'apparition de la douleur. Ils étudiaient la douleur.

2860 Et là, on s'est aperçu, plusieurs études, on s'est aperçu que définitivement, la douleur apparaissait à quarante-cinq degrés centigrades (45°C) au niveau de la peau, de façon assez précise, à quarante-quatre degrés (44°C); au-dessus de quarante-quatre (44°C), on avait de la douleur.

2865 Et par la suite, on a fait des études aussi chez l'animal. Là, les animaux qu'on a pris, on a pris entre autres le petit porc, comment il s'appelle, le petit porc de Webster, je pense, un petit porcelet...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je voudrais juste...

2870 **PAR M. PIERRE AUGER:**

2875 Oui, mais c'est juste pour vous expliquer que c'est le petit porc qui a la peau, semble-t-il, identique à l'être humain, et on a pu établir avec ça des corrélations entre les brûlures chez l'humain et les brûlures chez le porc. Et là, après ça, on a continué les études sur le porc. On a fait ça aussi avec des cobayes, on a fait ça aussi avec des rats, mais c'est surtout le petit porc.

2880 Et c'est à partir de là qu'on a établi une relation dose à effet entre la zone où c'était des calories par seconde par centimètre carré, on a probablement transposé ça plus tard en kilowatts par mètre carré.

Alors en gros, les études, c'est à peu près comme ça, que ça a été fait, comprenez-vous.

Alors une relation dose à effet assez précise avec ces gens-là.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 D'accord. La question qui a été soulevée dans la salle par les participants concernait l'opportunité, est-ce qu'il est opportun ou pas, dans ce sens-là, l'opportunité d'utiliser un critère, le critère de rayonnement thermique cinq kilovolts par mètre carré (5 kVm²) versus d'autres critères pour déterminer les zones de distanciation nécessaires à respecter?

Alors juste un mot à propos de votre appréciation de cette approche, de ces critères.

2895 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Oui. Bon, oui, effectivement, ça nous prend un instrument à un moment donné quelque part, on peut pas évaluer des risques en l'air comme ça, ça nous prend à un moment donné des critères. Bien en fait, les kilowatts par mètre carré, c'est ce qui est utilisé le plus couramment par les différents organismes. Ça, c'est sûr, on peut pas passer à côté de ça.

2900

Mais en même temps, il y a quand même des impondérables à ce genre de chiffre là, ça a été fait sur des êtres qui sont en santé, ça tient pas compte de la peau de vieux, ça tient pas compte des enfants, etc., etc.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous connaissez d'autres lieux, pays, provinces, États où la réglementation varie, tient compte d'autres éléments que vous estimez absents pour déterminer si les projets pourraient être créés ou non?

2910

PAR M. PIERRE AUGER:

Non.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2920 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Mais juste finir par contre sur la différenciation de l'appréciation du risque par les différents organismes. Eux autres tiennent compte du temps de possibilité de se mettre à l'abri, comprenez-vous. Alors il y a des gens qui vont être plus sévères parce qu'ils vont dire, bien, ça prend une minute se mettre à l'abri, il y en a d'autres qui vont être moins sévère parce qu'ils vont dire, ça prend juste quarante (40) secondes.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que cela pourrait avoir une incidence pour des gens qui sont chez eux à l'extérieur de...

2930

PAR M. PIERRE AUGER:

Je sais pas, moi, un feu en plein hiver, vous êtes couché dans votre lit, vous allez avoir moins de chance d'avoir des problèmes que l'été où vous êtes dehors en train de vous faire bronzer.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

D'accord. Donc le gros bon sens quand même indique certaines choses.

Merci beaucoup, docteur Auger, d'être venu, c'est très apprécié.

2945

Monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos?

PAR M. GLENN KELLY:

2950

Non, j'ai compris que les tests, ça confirme un peu notre compréhension. Ça a été fait sur des avant-bras dans les années quarante, et sur des animaux.

Et peut-être, je veux savoir si le docteur est au courant d'essais faits sur des humains à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) dans les cinq (5) dernières années, et s'il a, lui, déjà senti cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²)?

2955

PAR M. PIERRE AUGER:

Non, je suis pas au courant. Puis sentir cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), je peux pas vous dire, je suis pas capable de répondre.

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci bien.

2965

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ISABELLE CARRIER**

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Christian Lévesque est dans la salle?

Monsieur Patrick Plante.

2975

Monsieur Gilles Castonguay.

Monsieur Normand Gagnon.

2980

Monsieur Jean-Claude Gosselin.

Monsieur Gaétan Paradis.

Madame Isabelle Carrier.

2985 Bonsoir madame Carrier.

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

Bonsoir monsieur le Président.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

2995

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

Oui. Bon, ma première question, monsieur le Président, concerne les impacts psychosociaux et sur la santé. Le ministère de l'Environnement et de la Santé publique s'intéresse à l'étude des impacts psychosociaux liés à la perception de risque.

3000

Moi, je m'intéresse aussi aux impacts psychosociaux sur la santé liés à la dégradation du milieu du secteur est de Lévis et des environs.

3005

Alors étant donné le caractère exceptionnel du secteur est de la ville de Lévis et de ses environs qu'on peut qualifier, je pense que vous allez être d'accord avec moi, de magnifique et extraordinaire, j'ai lu le journal de Québec ce matin, l'intégration du projet Rabaska est un véritable tour de force, une mission que moi je qualifierais d'impossible lorsqu'on pense par exemple particulièrement à la jetée.

3010

Les perturbations et la dégradation du milieu ajoutent certainement un stress supplémentaire et important aux gens du secteur qui ont un fort sentiment d'appartenance à leur milieu.

3015

Ma question, c'est: est-ce que Santé Canada, Santé publique ou le ministère de l'Environnement s'intéressent à ces données-là? Est-ce qu'il y a des informations ou de la littérature sur des impacts sociaux ou sur la santé des gens liés à la dégradation de leur milieu de vie?

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la dégradation et/ou leur perception de la dégradation du milieu.

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

3025 Oui. J'avais eu des informations sur la perception sur le risque, mais vraiment sur la dégradation du milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030 Alors monsieur Michon, avez-vous rapidement une réponse?

PAR M. PIERRE MICHON:

3035 L'avis que nous avons, pas les avis, pardon, les études qu'on a exigées par rapport aux impact psychosociaux se limitaient à la perception du risque, bien qu'on soit conscient effectivement que les impacts psychosociaux ne se limitent pas nécessairement à cela.

3040 Je devrai m'en remettre à l'expert pour reposer la question à savoir s'il y a des études existantes d'un point de vue sociologue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous allez nous revenir avec ça.

3045 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Très bien. Rapidement monsieur Arbour.

PAR M. SIMON ARBOUR:

3055 Bon, pour ce qui est des impacts psychosociaux liés à la dégradation de l'environnement, en Santé publique, plus tôt j'ai soulevé le fait que des fois, on intervenait suite à des plaintes au niveau de nuisances, et suite à ça, des fois on est amené, les directions de santé publique, à faire des avis de santé publique concernant des problématiques de nuisances.

3060 D'ailleurs on nous a demandé tout à l'heure de déposer des documents, probablement que d'ici demain, on devrait être en mesure de déposer de tels documents. Et dans ces documents-là, souvent les problématiques de nuisances, effectivement, peuvent entraîner des cas de stress.

3065

Je vais citer le cas notamment de la problématique des odeurs avec la production porcine où dans notre analyse Santé publique, j'ai pas mémoire de la date, mais effectivement, on souligne notamment les cas de détresse psychologique qui peuvent être associés justement à des problématiques d'odeurs qui sont associées à la production porcine.

3070

Donc c'est des éléments qu'on connaît et qu'on tient compte également habituellement dans des avis, et je m'attends à ce qu'effectivement, on en tienne compte aussi dans probablement notre analyse qu'on va faire du projet.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors allez-y avec votre deuxième question.

3080

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

Bon, je vais y aller avec celle-là. Moi, j'avais une question de comparaison, parce qu'on fait souvent, bien, on entend souvent un parallèle entre les pétroliers et les méthaniers, et bon, on fait des parallèles avec Ultramar notamment quand on parlait de la Ville de Lévis qui parlait du plan d'intervention de mesures d'urgence.

3085

Mais ma question est vraiment spécifique, elle est pas très large. C'est que j'aimerais avoir, puis aussi en lien avec le transport maritime, parce que Transports Canada nous dit que la circulation de méthaniers, la quantité qu'il devrait y avoir est négligeable sur le trafic maritime du Saint-Laurent, alors je pense qu'il faut traiter un méthanier tel qu'il est.

3090

J'aimerais avoir, puis on sait bien qu'un méthanier contient une quantité phénoménale d'énergie, étant donné que c'est du gaz naturel liquéfié, j'aimerais avoir une comparaison énergétique entre la valeur du contenu d'un méthanier et la même capacité, le même volume par rapport à un pétrolier.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

Une comparaison de teneur thermique ou énergétique? La quantité d'énergie ou la quantité en mètres carrés?

3100

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

En volume, oui. Par exemple en unités de mesure par volume. Je sais pas l'unité de mesure d'énergie, laquelle...

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Alors côté capacité d'abord, capacité volume, en termes de volume, est-ce qu'il y a un pétrolier typique – alors allez-y.

3110

PAR M. GLENN KELLY:

J'ai le pouvoir calorifique par volume, et on voit à gauche le GNL qui est près de vingt mégajoules par litre (20 MJ/l) et s'en allant vers la droite, on voit que ça l'augmente, je dirais, et on n'a pas le mazout lourd comme tel ou le mazout propre, mais il devrait se situer près du diesel et à droite du diesel, il y a de l'essence, donc à avoir un contenu énergétique plus élevé que le GNL.

3115

Maintenant, par navire, il faudrait faire des calculs, mais les navires, les pétroliers contiennent volumétriquement autant que les méthaniers. Donc il y aurait plus d'énergie dans le pétrolier que dans le méthanier.

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à volume équivalent, la quantité d'énergie libérable en cas de désastre est beaucoup plus grande chez le pétrolier que le méthanier?

3125

PAR M. GLENN KELLY:

C'est exact, et aussi sur les navires qui transportent des produits finis, soit le kérosène ou l'essence ou autres, parce qu'il y a des navires qui partent de la raffinerie avec des produits finis.

3130

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça vous donne l'information sur une base volume pour l'ensemble de ces combustibles et également une comparaison par rapport au volume total de cargaison.

3135

PAR Mme ISABELLE CARRIER:

OK, je vous remercie.

3140

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Carrier.

3145

YVAN BASTRASH

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yvan Bastrash.

3155

Juste un instant, monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3160

En fait, on semble manquer de référence par rapport aux impacts psychosociaux et aux impacts sociaux et à leur suivi. Je voulais savoir si vous étiez au courant, parce que j'ai pas vu ça dans vos textes ni dans vos arguments nulle part, des études qui ont été faites sur le suivi des impacts sociaux des grands projets d'aluminerie au Québec. À l'Université du Québec à Chicoutimi notamment, il y a eu un gros programme de recherche qui a duré trois (3) ans, c'est une infrastructure industrielle majeure, et les impacts sociaux et psychosociaux dans leurs divers quartiers ont été étudiés.

3165

Alors je voulais savoir si vous connaissiez ça, si ça vous inspire?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3170

Si vous référez à l'étude sur la qualité de vie à Alma qui date de 98, ça fait partie, je pense, du groupe d'étude qui est à l'Université du Québec à Chicoutimi. Oui, on en a pris connaissance.

3175

Même que dans cette étude-là, il y a un questionnaire qui portait justement sur la qualité de vie des citoyens en relation avec l'implantation d'alumineries, et on s'est inspiré en partie de ce questionnaire-là pour préparer le questionnaire du sondage qu'on a préparé. Donc on en a tenu compte.

3180

Et peut-être une chose que j'ai peut-être pas précisé tout à l'heure quand on parle de nuisance, tout à l'heure il y a eu la présentation de monsieur Richard Martin par rapport aux effets du bruit et donc, parmi les effets qu'il mentionnait, effectivement, il y a des effets qui sont liés, par exemple, bon, à des troubles de sommeil, ou encore à des stress, donc ça fait partie.

3185

C'est là dans le fond qu'on peut faire le lien entre nuisances environnementales par exemple et un effet au niveau psychologique ou psychosomatique ou en tout cas sur la physiologie du corps.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190

D'accord.

Vous êtes familier avec l'étude?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3195

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

D'accord, merci.

Alors monsieur Bastrash, allez-y.

PAR M. YVAN BASTRASH:

3205

Monsieur le Président, vous aviez demandé tantôt le dépôt de projet de loi privé demandé par la Ville de Lévis, je l'ai déposé à l'arrière, c'est le projet de loi 216 qui a été déposé le 13 et qui a été référé à la Commission de l'aménagement du territoire et qui sera repris au retour des vacances; s'il y a des élections, bien, il va mourir de sa belle mort!

3210

Alors monsieur Kelly, quand je l'écoute, bien, disons qu'il me fait penser, j'espère qu'il le prendra bien, à un dictionnaire, c'est-à-dire qu'il a tout sous la main! Alors j'aimerais savoir s'il pourrait me fournir une carte géographique du port méthanier prévu au Maine, près du passage de Head Harbour, la carte du Maine, Nouveau-Brunswick, Québec, si vous l'avez!

3215

PAR M. GLENN KELLY:

Non, nous ne l'avons pas, mais on peut commenter.

3220

PAR M. YVAN BASTRASH:

Je l'ai, mais sous forme d'acétate.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

D'accord, mais si à défaut d'avoir la carte, allez-y avec votre question.

PAR M. YVAN BASTRASH:

3230

D'accord. Alors dans l'article publié dans le National Post du 18 novembre 2006, le gouvernement canadien, depuis ce temps-là, se débat présentement avec les autorités américaines pour empêcher l'établissement d'un terminal méthanier sur les côtes du Maine, à Head Harbour Passage et dans la baie qui est à proximité, je crois que c'est baie de Passamaquoddy...

3235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, le nom est magnifique.

3240 **PAR M. YVAN BASTRASH:**

... qui est à proximité des côtes du Nouveau-Brunswick.

3245 Comment se fait-il alors que le transport du LNG, gaz naturel liquéfié, serait trop dangereux dans ces eaux à juridiction internationale et sécuritaire que dans des eaux à juridiction canadienne?

3250 Pourtant, si on regarde attentivement une carte du Maine, Nouveau-Brunswick, Québec et des eaux qui les baignent, on remarque les trois (3) tests de l'endroit aux deux (2) places, soit à Lévis puis au Nouveau-Brunswick.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la question est adressée à monsieur Kelly, d'accord. Monsieur Kelly d'abord.

3255 **PAR M. GLENN KELLY:**

Passamaquoddy Bay est à l'ouest de Saint-Jean Nouveau-Brunswick où le gouvernement a déjà approuvé un terminal méthanier canadien et où les navires méthaniers vont arriver à Canaport.

3260 Ah, oui, on l'a ici!

PAR M. YVAN BASTRASH:

3265 Je vous l'avais dit que monsieur Kelly avait tout.

PAR M. GLENN KELLY:

3270 Head Harbour Passage est juste ici, les navires méthaniers doivent arriver comme cela, tourner cent quatre-vingts degrés (180°) et faire un autre cent quatre-vingts degrés (180°) pour aller, il y a un terminal qui est prévu dans cet endroit, un autre terminal qui est prévu dans cet endroit. Et ici, on est au Maine et ici, on est au Nouveau-Brunswick et au Canada.

3275 Le gouvernement canadien n'a pas encore statué sur cette affaire et d'ailleurs, le gouvernement canadien a demandé, est en train d'étudier les conditions de navigation.

3280 D'ailleurs il est important de dire qu'ici, les marées, un, le passage est très très étroit, les marées, on est dans la baie de Fundy, les meilleures marées sont très fortes, et je n'ai pas le nom en français, mais sujet ici à des "whirlpools", des tourbillons, des gros tourbillons. Donc je dirais que chaque site doit être regardé pour ses conditions propres.

Et c'est ce que le gouvernement canadien est en train de regarder, mais de comparer Head Harbour Passage à la traverse du nord, c'est pas comparable.

3285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Concernant la position du gouvernement canadien, monsieur Boulianne, avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus?

3290 Je savais que la question allait venir en audience, alors voilà, la question est arrivée.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

3295 Oui, je voudrais quand même préciser, il faut expliquer un peu le contexte, puis comme il a été mentionné, chaque dossier est étudié selon son contexte.

3300 Alors pour ce dossier-là, on parle d'un navire étranger qui passe en eaux canadiennes livrer des cargaisons dans un port américain. Alors il y a pas de déclencheur en vertu de la LCEE, parce que le terminal est situé aux États-Unis, et puis il y a des préoccupations au Canada vis-à-vis ça. Il y a des préoccupations socioéconomiques, environnementales et puis au niveau de la sécurité maritime.

3305 Alors le gouvernement canadien a commandé une étude qui est dirigée par le ministère des Affaires extérieures, et puis il y a trois (3) autres ministères qui supportent l'étude, le ministère de l'Environnement, Transports Canada et puis Pêches et Océans.

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Étant donné que le terminal est destiné à être construit sur le sol américain?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

3315 C'est ça. Alors les études là, c'est pour évaluer l'impact de ce projet-là en relation avec les préoccupations que je viens de soulever.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors monsieur Bastrash, allez-y avec votre deuxième question.

3320 **PAR M. YVAN BASTRASH:**

Merci monsieur le Président. Ma deuxième question, ça touche un événement malheureux qui s'est produit à Pointe-du-Lac, le 14 janvier 2005. Je ferais un léger préambule si vous me permettez, monsieur le Président. Je vous ai rendu service tantôt, vous me laissez, oui?

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Donnant, donnant.

3330

PAR M. YVAN BASTRASH:

C'est un retour d'ascenseur.

3335 Alors les événements, les voici. C'est le rapport, je lis un léger paragraphe du rapport du coroner qui dit ceci:

"Les événements de Pointe-du-Lac ne trouvent aucun précédent signalé dans les milieux scientifiques, qu'un fil électrique transportant du courant à haut voltage, quatorze mille volts (14 000 V) dans ce cas-là, se brise et touche le sol n'a rien de bien particulier en soi, mais qu'en tombant, il frappe une boîte de contrôle de Gaz Métro, produit un arc électrique sur le fil traceur qui brûle la conduite et cause une fuite de gaz souterraine majeure dont la première conséquence se manifeste par un incendie à un restaurant distant, en plus de causer des explosions et des incendies subséquents qui n'ont entraîné par miracle qu'un seul décès. Voilà quelque chose de plutôt inusité."

3340

3345

À ce propos, le chef de pompiers de Trois-Rivières disait et ça, ça m'a beaucoup renversé: il y avait une chance sur quatorze millions (14 M) que ça arrive – un peu comme la 6/49 – et c'est arrivé. Que voulez-vous!

3350

Alors comme quoi les probabilités, un sur cent mille (100 000) ans, un sur cent millions (100 M), on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres, n'est-ce pas!

Alors c'est le chef de pompiers, Normand Élie de Trois-Rivières qui a fait cette déclaration-là et là-dessus, le responsable de l'entretien à ce moment-là de Gaz Métro disait, le 22 août 2005, monsieur Guy Lapointe:

3355

"Pour nous, c'est du jamais vu. J'étais convaincu qu'une conduite avait fait défaut. Ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai appris que le tuyau s'était désintégré à cause du fil électrique tombé sur le sol. Je ne pensais pas qu'une telle affaire pouvait arriver, mais c'est arrivé."

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 D'accord. La question?

PAR M. YVAN BASTRASH:

3370 Oui, merci monsieur le Président. Ma question porte sur ce qu'on fera, non pas que l'éventualité est peu probable, ça, je veux plus l'entendre, mais si un tel événement du genre à celui-là à Pointe-du-Lac arrive au terminal méthanier, au méthanier ou encore au gazoduc, puisqu'il va y en avoir un si le projet se fait, si cela se passait avec les lignes de haute tension par exemple ou avec tout autre fil électrique dans le voisinage, soit dit en passant, la ligne d'Hydro-Québec, c'est sept cent trente-cinq mille kilovolts (735 000 kV), c'est beaucoup de jus, 3375 qui surplombe le fleuve Saint-Laurent dans le secteur de Rabaska.

3380 Alors ma question, c'est: les autorités gouvernementales, c'est-à-dire la Ville de Lévis, le gouvernement du Québec, la Sécurité publique j'imagine en particulier, sont-ils prêts, autrement dit ont-ils un plan pour faire face à ce type d'événement et surtout, savent-ils ce qui se passerait exactement à ce moment-là?

3385 Autrement dit, sont-ils prêts à faire mention à appliquer le principe de précaution si cher aux Européens, ce principe qui veut que peu importe les probabilités, on sache quoi faire à la minute près si cela arrive?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors monsieur St-Cyr d'abord.

3390 **PAR M. ROMAIN ST-CYR:**

3395 Bon, évidemment, ici, c'est une question reliée au plan de mesures d'urgence. Actuellement, on a un plan de mesures d'urgence qui est préliminaire dans l'étude d'impact. C'est normal, c'est toujours ça qu'on demande à cette étape-ci.

Par contre, le plan de mesures d'urgence en question, il va devoir être complété avant la mise en opération du projet.

3400 Le contenu actuel du plan de mesures d'urgence préliminaire répond à nos exigences habituelles. Est-ce que ce plan-là va permettre de faire face à toutes les situations, je suis convaincu que la Ville de Lévis, avec l'aide du ministère de la Sécurité publique et d'autres intervenants, avec l'aide de la compagnie, va faire le maximum d'efforts pour avoir un plan de mesures d'urgence qui est le plus efficace possible.

3405 Maintenant, qu'est-ce que ça va avoir l'air en pratique, là, je pense qu'il faut plus regarder du côté de la Ville de Lévis, du promoteur, pour savoir son contenu.

 Mais chose très importance à ce niveau-là, pour nous qu'on va considérer au ministère de la Sécurité publique, ça va être des aspects reliés à la concertation entre la Ville et
3410 l'entreprise et aussi les citoyens.

 Donc ça suppose que les analyses de risque sont claires, sont connues, que les conséquences possibles pour les citoyens sont bien expliquées aux citoyens, que les citoyens savent quoi faire en cas de situation d'urgence et qu'il y a une bonne coordination d'établie
3415 entre tous les intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT:

 D'accord. Monsieur Boulay, avez-vous quelque chose à ajouter à propos de la
3420 question? Non, ça va.

 Monsieur Kelly, vous avez quelque chose à ajouter à propos de la question?

PAR M. GLENN KELLY:

3425 Je suis entièrement d'accord avec ce que monsieur vient de dire et on travaille sur un plan d'urgence intérimaire qu'on doit arrimer avec la Ville de Lévis et qu'on prévoit déposer dans la nouvelle année, donc plus détaillé que le plan préliminaire, mais d'un niveau de détail intérimaire, mais ça doit se faire avec la Ville de Lévis.

3430 On travaille avec Hydro-Québec aussi, naturellement.

 Concernant l'événement de Pointe-du-Lac, la relation électrique et gaz, le site de Rabaska prend en compte dans sa conception l'éventualité que les lignes de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) tombent, et la conception prévoit déjà des tapis de mise à la terre pour
3435 s'assurer que les charges ne vont pas dans les lignes cryogéniques. C'est déjà regardé et conclu.

 Donc la situation diffère un peu de celle de Pointe-du-Lac dans ce cas où il y avait pas de zone, je dirais, de danger ou d'exclusion. Le fil était en haut du poteau et la conduite étant
3440 en dessous, et on n'avait pas designé un en fonction de l'autre, ce qui est le contraire ou pas le cas, je dirais, pour le site de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 D'accord, merci beaucoup.

Alors merci beaucoup monsieur Bastrash.

3450 **PAR M. YVAN BASTRASH:**

Merci monsieur le Président, et merci pour le personnel du BAPE aussi, pour l'excellent travail que vous faites.

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est gentil, merci.

3460

GISÈLE LAMOUREUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3465 Madame Annie Lebel.

Monsieur Hubert Pelletier.

Madame Gisèle Lamoureux.

3470

Bonsoir madame.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3475 Bonsoir. Je vous demanderai pas de deviner de quoi je vais vous parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, hélas je gagnerai pas un pari si je l'avais fait.

3480

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je vais vous parler de la tourbière, la tourbière qui s'appelle Pointe-Lévy, celle qu'on a visitée ensemble mais pas main dans la main.

3485

Alors la valeur environnementale de cette tourbière! Avec monsieur Kelly et monsieur Comtois, on a réglé notre différend à propos de la présence de la tourbière sur une carte, nous utilisons pas la même carte.

3490 Celle que moi, j'utilisais, s'appelle "Projet de conservation des milieux humides de la CMQ, feuillet ville de Lévis". Donc ça fait partie d'un projet de conservation des milieux humides de la CMQ.

3495 Par ailleurs, dans l'édition aujourd'hui du Devoir, on avait un article de Louis-Gilles Francoeur sur les nouvelles règles concernant la protection des tourbières. J'ai vérifié simplement, la tourbière qu'on regarde, est-ce qu'avec les nouvelles règles, elle serait disons d'un niveau de protection supérieur! Eh oui, parce qu'il y a deux (2) conditions.

3500 Dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, il faut qu'elle ait plus que cinq hectares (5 ha), ce qui est le cas, et ensuite il faut que ce soit une tourbière – si c'est une tourbière ombrotrophe ou minérotrophe, celle qu'on a est ombrotrophe, donc ça tombe dans la catégorie des tourbières pour lesquelles le gouvernement va être plus rigoureux dans l'autorisation de faire des interventions.

3505 Ces deux (2) choses-là me font dire que la tourbière a une valeur environnementale, mais le promoteur accorde comme valeur environnementale, une valeur faible, conséquemment au degré de perturbation de la tourbière et à l'absence de protection d'après la carte qu'il avait.

3510 D'un autre côté, moi, je suis allée voir des articles, je me suis un petit peu intéressée à l'économie, la valeur économique des différents écosystèmes, et je vous réfère à un article qui est paru en 98, donc c'est un petit peu vieux mais pas trop, où on a une quinzaine d'experts internationaux, écologistes et économistes, qui se sont penchés sur la question, ils ont établi une quinzaine de critères pour évaluer les biens et services rendus par chaque écosystème à la planète.

3515 Dans ce cadre-là, les milieux humides sont cotés très haut. Et les tourbières, très haut parmi les milieux humides.

3520 Une tourbière, ça vaut dix-neuf mille cinq cent quatre-vingts par hectare (19 580 \$/ha) par année. On a douze hectares (12 ha), ce qui nous donne deux cent quarante-sept mille quelque chose par année.

3525 Il faut considérer ça comme un intérêt sur le capital, le capital étant la tourbière. Alors j'ai essayé de voir, et là, bien là, je sais pas trop comment calculer ça, je suis pas économiste moi-même, je vais faire mieux dans mon mémoire, mais pour le moment, si je prends deux cent quarante-sept mille dollars (247 000 \$) par année, j'essaie jusqu'à maintenant ça l'a donné combien, ça vaut combien, les intérêts courus. Je mets ça sur combien d'années!

3530 On sait que dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, les tourbières se sont formées il y a au moins dix mille (10 000) ans, mais là, en dollars actuels, 98, américains, puis il y a dix mille (10 000) ans, c'est assez difficile.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Oui, j'ai conclu ça.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3540 Vous comprenez mon embarras. Alors c'est vraiment une approximation que j'ai faite. J'ai comme si c'était des dollars de tout temps, sans compter, je vous fais grâce des cinquante (50) prochaines années, ça, j'en parle pas, on va s'en tenir aux dix mille (10 000) ans.

3545 Ça me donne, c'est surprenant, deux milliards cinq cents millions (2 500 000 000 \$). Ça dit tout simplement qu'il y a une valeur importante qui doit être rattachée à une tourbière, c'est simplement ça que je veux illustrer.

Et ma question: est-ce que Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge vont être capables de trouver ces fonds-là?

3550 **PAR M. GLENN KELLY:**

J'ai pas compris la fin de la question, est-ce qu'on va être capable de trouver?

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Est-ce que vous êtes en mesure de trouver le fonds pour compenser ce service au système, l'équivalent monétaire des services de cette composante de l'écosystème.

PAR M. GLENN KELLY:

3560 Le deux point cinq milliards de dollars (2,5 G\$), dollars américains?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3565 Oui.

PAR M. GLENN KELLY:

3570 Non monsieur le Président, mais j'aimerais demander à monsieur Comtois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y monsieur Comtois.

3575 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Oui monsieur le Président, en fait, peut-être que je peux montrer à l'écran l'image qui est ici, là, juste pour expliciter un peu.

3580 Ça ici, c'est une image qui montre la tourbière telle qu'elle était en 1963, avant que deux (2) interventions majeures dans le territoire se produisent, soit la construction des lignes d'Hydro-Québec qui sont illustrées ici par la jetée qui est symbolisée, mais on la voit ici en 2004, alors la tourbière, on la voit un petit peu mieux ici; alors qu'en 2004, la même tourbière, elle est illustrée ici, l'emprise de la ligne est ici, donc on voit qu'on a amputé déjà une partie de
3585 la tourbière.

Il y a eu la construction de cette route d'accès ici avec un fossé qui la longe du côté ouest, mais des ponceaux qui existent sous la route également et qui donc ont un effet qui se fait sentir aussi à l'est. Et vous voyez que la tourbière évolue vers maintenant ce que Canards Illimités appelle une tourbière boisée.
3590

Et il y a un tout petit secteur qui demeure encore un peu comme il était à l'origine.

D'autre part, pour revenir à ce que madame Lamoureux disait, notre évaluation de la valeur de cette tourbière-là, c'est d'abord basé naturellement sur le fait que c'était un milieu perturbé, que la tourbière n'est pas répertoriée ni dans l'Atlas des tourbières du Québec méridional ni dans l'Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent, qu'elle n'était pas répertoriée à la Ville de Lévis et que le Plan régional de conservation des milieux humides qui avait été préparé par Canards Illimités et qui a été publié en octobre 2006, elle n'apparaissait pas là non plus.
3595
3600

Maintenant, madame Lamoureux a expliqué que depuis, Canards Illimités a fait une étude pour la CMQ, dans le cadre de l'exercice qu'est en train de mener la CMQ pour préparer le schéma d'aménagement de la CMQ et ils ont donc procédé à un inventaire des milieux humides, et cette tourbière apparaît maintenant sur cette carte-là.
3605

Maintenant, j'aimerais faire remarquer à la Commission que tant que le schéma d'aménagement de la CMQ n'est pas accepté, on peut pas présumer si elle sera ou non protégée.
3610

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. J'aimerais prendre la question de madame Lamoureux à monsieur Michon.

3615 Madame Lamoureux a fait allusion au projet, à une réglementation pour protéger la protection des milieux humides, est-ce que si l'approche serait plus restrictive, ce serait quoi les implications de la nouvelle approche pour cette tourbière-là?

PAR M. PIERRE MICHON:

3620 L'approche que j'ai décrite précédemment, à des séances antérieures, prenait en considération la démarche qu'on a développée, si on veut, qui est tout à fait récente. J'ai l'impression que si monsieur Louis-Gilles Francoeur en a une copie, c'est que ça deviendrait public, je vais m'assurer que c'est possible quand même de déposer le document.

3625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait utile.

PAR M. PIERRE MICHON:

3630 Et j'avais fait mention, en fait, du contenu essentiel de cette démarche-là, à savoir, un, que les tourbières sont priorisées comme telles dans le niveau 3 et je corrigerais même à cet effet-là madame Lamoureux qui parlait de superficie.

3635 On n'a pas besoin de parler de superficie quand on parle de tourbière, on la catégorise automatiquement comme étant un milieu humide.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640 Il suffit que ça existe.

PAR M. PIERRE MICHON:

C'est exactement.

3645

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans égard à la superficie.

3650 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Exactement. C'est ma compréhension du document.

3655 D'autre part, les objectifs, malgré la situation qu'on peut accorder ou la catégorie qu'on peut donner de milieu humide à cette tourbière-là, il y a une approche d'éviter, minimiser ou compenser. Donc c'est vraiment ce que j'ai fait valoir, et puis si on peut minimiser l'intervention dans la tourbière, il faut voir qu'est-ce qui est possible de faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660

Donc la nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence sur la manière...

PAR M. PIERRE MICHON:

3665

Dont on va traiter le dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

... que le projet va gérer cette tourbière?

PAR M. PIERRE MICHON:

Tout à fait.

3675

PAR LE PRÉSIDENT:

Selon la hiérarchie éviter, minimiser, et au besoin remplacer.

PAR M. PIERRE MICHON:

3680

Et en tenant compte de la valeur écologique de cette tourbière-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Très bien. Madame Lamoureux allez-y avec votre deuxième question.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3690

Si vous me permettez juste un complément d'information! Les deux (2) photos aériennes qu'on a vues sont pas à la même échelle, ce qui est difficile; et deuxièmement, interpréter des photos aériennes, ça demande une certaine habitude, mais surtout, c'est que le fossé de drainage a été fait en 1999 et non pas en 1963.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695

D'accord. Mais cela dit, l'essentiel de l'image que monsieur Comtois nous a donnée, c'est que la tourbière a subi, c'est-à-dire qu'elle a diminué, ça, c'est l'essentiel du point.

3700

Est-ce que nonobstant les échelles, est-ce que vous êtes en désaccord avec cette conclusion?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Non.

3705

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, parfait, merci. Alors la deuxième question?

3710

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Mais je vous donnerai mon opinion plus tard. Vous me la demandez, je vous la donne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715

D'accord, allez-y avec votre deuxième question.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3720

Ma deuxième question va concerner les espèces à statut précaire, vulgairement appelées plantes menacées vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles.

Dans la tourbière Pointe-Lévy, on ne mentionne aucune de ces espèces-là...

3725

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans l'inventaire.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3730

Dans l'inventaire, oui, mais ça ne veut pas dire qu'il y en a pas. Parce qu'on ne nous dit pas si on les a cherchées ou pas. Et même souvent, dans de telles études, même si le professionnel a cherché la plante, il ne l'a pas trouvée, ça veut pas dire qu'elle n'est pas là, surtout dans le cas des plantes rares.

3735

Quand c'est des arbres, c'est bien évident, mais je vous dirais des plantes comme la listère australe qu'on retrouve dans ces tourbières-là et qui est particulièrement fréquente dans la Grande Plée Bleue, ça prend l'œil, je vous dis, pour la trouver.

3740

Alors simplement pour expliquer que c'est pas parce qu'on l'a pas trouvée qu'elle n'y est pas, bon.

3745

Le deuxième cas que je regarde, c'est le gazoduc, la platenthère, on a discuté de cette question-là hier, et là aussi, c'est la seule qui a été recherchée. Je ne sais pas s'ils en ont recherché d'autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750

On va poser la question, allez-y.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3755

Ensuite, sur le littoral, le bloc total des espèces qu'on peut trouver là qui sont des espèces à statut précaire, c'est dix-sept (17) espèces, OK. Ils en ont cherché huit (8), ils en ont trouvé sept (7).

3760

Maintenant, les mesures d'atténuation qu'on nous propose dans ce cas-là, vous vous souvenez que la platenthère, c'était de la transplanter puis de suivre son déclin pendant cinq (5) ans.

3765

Sur le littoral, je prends seulement le cas de la gentiane, je pourrais en prendre d'autres, il y a en a sept (7), mais on va se limiter à ça, on verra le reste dans mon mémoire! La mesure d'atténuation qui est proposée, ce sont de baliser le site pour pas que, j'imagine, les grosses machines, est-ce que je peux me permettre d'appeler ça grosses, oui, aillent piétiner mes petites gentianes. Et si ce n'est pas possible, on va les transplanter, c'est ce je trouve dans l'étude d'impact.

3770

J'ai déjà mentionné que la transplantation des gentianes, il faut oublier ça. C'est une plante, on ne sait pas si elle est annuelle ou bisannuelle, elle a des problèmes de germination terribles...

PAR LE PRÉSIDENT:

3775

Vous l'avez expliqué hier.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3780

Oui, on ne réussit pas à la faire germer en laboratoire, sauf dans un cas, quand ça vient d'un site en particulier, mais les autres sites, ça marche pas.

3785

Simplement vous dire que la biologie de ces espèces-là est pas connue. Entre parenthèses, juste l'ail des bois, pour connaître sa biologie, avant de faire une réglementation, on l'a étudié pendant quinze (15) ans, trois (3) docteurs, c'était pas des enfants, là. Alors c'est le temps que ça prend pour connaître la biologie des espèces avec une biologie complexe.

Ce que je veux dire, dans le cas de la gentiane par exemple, est-ce qu'on pourrait envisager d'autres possibilités que la transplantation, puisque la mesure d'atténuation qui est proposée, je pense qu'elle ne convient pas?

3790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors monsieur Kelly, allez-y.

3795 **PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur Comtois va commencer, puis monsieur Veilleux ensuite.

PAR M. YVES COMTOIS:

3800 Bon, on va commencer par la tourbière. Pour la tourbière, effectivement, on a fait des relevés très exhaustifs et en fait, on a recherché les plantes qui étaient susceptibles, les plantes qu'on appelle à statut précaire, pour voir si elles se retrouvaient dans la tourbière.

3805 Or, aucune des espèces qui peut se retrouver potentiellement dans ce milieu n'ont été répertoriées, malgré des inventaires exhaustifs qui ont été faits. Et ce que je vous dis là est écrit textuellement à la section 2.3.1.2 du rapport, du tome 3, volume 1.

3810 Pour ce qui est effectivement de la plate-forme riveraine, étant donné que nos inventaires n'ont pas répertorié de plantes à statut précaire, et étant donné que les installations où elles sont prévues ne touchent pas ces espèces-là, bien que ce soit quand même présent à proximité de part et d'autre d'ailleurs, la mesure que nous proposons, c'est effectivement de s'assurer que les travaux ne débordent pas l'emprise prévue, de façon à éviter l'impact.

3815 Maintenant, pour ce qui est du gazoduc, je demanderais à mon collègue.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3820 Oui monsieur le Président, c'est un peu le même principe lorsque les spécialistes se promènent sur le parcours pour trouver des plantes à statut particulier, ils cherchent pas nécessairement une plante, mais les plantes qui sont associées ou qui sont protégées en termes de la loi.

3825 Donc ils cherchaient pas spécifiquement la platenthère à gorge frangée, mais ils cherchent la liste des espèces particulières qui pourraient être présentes dans divers milieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc s'il y a des carences possibles, c'est dans l'approche et ça, s'il y a lieu de corriger ça, c'est avec le gouvernement et la réglementation et la législation.

3830

Alors madame Lamoureux, vous allez avoir...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

3835

Entendu. Simplement que dans le cas du gazoduc, on ne nous indique rien. On ne sait pas du tout quelles sont les plantes qui sont associées. À la différence sur le littoral, les espèces qui sont recherchées sont énumérées, puis on nous dit, on en a trouvé sept (7), il y en a une qui manque.

3840

Mais dans l'autre cas, je ne sais pas les plantes...

PAR LE PRÉSIDENT:

3845

Alors on va reprendre la réponse rapidement. Ce n'est pas ça que j'ai compris, mais allez-y.

Redonnez la réponse pour ce qui concerne le gazoduc.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3850

Ce que j'ai dit, c'est que les gens, quand ils se déplacent sur le parcours, ne cherchent pas une espèce en particulier; ils cherchent les espèces à statut particulier qui sont associées aux divers milieux qu'ils traversent.

3855

Et la seule espèce qui a été trouvée, c'est la platenthère à gorge frangée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

D'accord. Alors vous allez éclairer notre analyse avec votre contribution.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Dans la mesure du possible, merci.

3865

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Lamoureux.

JEAN-CLAUDE TARDIF

3870

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Claude Tardif s'il vous plaît.

3875

Bonsoir monsieur, allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:

3880

Bonsoir messieurs les Commissaires. Alors il vous a été déposé tout à l'heure le projet de loi 216 concernant la Ville de Lévis, et c'était à ce sujet-là justement que je voulais intervenir.

3885

Ce projet de loi là fait onze (11) articles, un projet de loi assez court, quatre (4) annexes, neuf (9) pages, il contient les définitions, une référence à la Loi sur la fiscalité municipale qui dit précisément que malgré la loi, parce que la municipalité, face à un projet majeur, peut pas comme ça accueillir les impôts, les taxes, elle doit être habilitée par le gouvernement par une loi à cet effet-là.

3890

Ça traite des modalités de paiement et ça traite des cas d'arrêt de production, de transfert de propriété ou d'augmentation de capacité.

Alors il faudra voir s'il y a pas un bill omnibus qui permet de le faire adopter rapidement, mais sinon, ça va aller à une prochaine session.

3895

Il y a eu un précédent là-dessus. Alors à Cacouna, on a adopté le projet de loi 205 qui est une copie conforme, à peu de choses près. Vous allez me voir venir avec ma question.

3900

C'est qu'il y a une particularité à Cacouna, il y a un article qui habilite la municipalité qui accueille ses taxes à la partager, sur autorisation du ministre des Affaires municipales, et des régions, avec d'autres municipalités. Dans ce cas-là, il y avait eu cinq (5) groupes qui s'étaient entendus pour une répartition des taxes; il y avait la MRC, il y avait la Municipalité de Cacouna village qui était distincte de Cacouna paroisse et il y avait la communauté malécite et il y avait aussi l'île Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui est à cinq kilomètres (5 km), qui est séparée par le fleuve, mais qui disait, on pourrait bénéficier de ces retombées-là et qui avait eu une entente à l'effet que soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) par année leur seraient versés, pleinement indexés, sur quarante (40) ans, etc.

3905

Donc cet article-là qui habilite un partage des taxes ne se retrouve pas dans la Loi 216, alors ma question est la suivante! Je vais vous la lire pour être plus précis. Elle s'adresse à l'initiateur du projet et à la Ville de Lévis.

3910

Dans la perspective d'une requête à cet effet de la MRC ou d'une municipalité limitrophe, sont-ils prêts à entreprendre des discussions en vue de convenir d'un partage des bénéfices et ont-ils des objections à ce que l'équivalent de l'article 11 que je viens de citer soit introduit dans le projet de loi privé 216 entre Rabaska et la Ville de Lévis?

3915

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

3920

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais laisser répondre la Ville en premier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3925

Alors monsieur Boulay, allez-y. À tout seigneur tout honneur!

PAR M. PIERRE BOULAY:

3930

Monsieur le Président, vous comprendrez que c'est le genre de question que je ne peux pas répondre. En fait, c'est une question qui appartient au conseil municipal.

Et la question sera transmise au conseil municipal.

3935

Je serais surpris qu'on soit en mesure de vous donner une réponse rapidement sur ce point, compte tenu de la période des Fêtes qui arrive.

PAR LE PRÉSIDENT:

3940

Entendu, mais ce serait utile d'avoir la réponse avant la deuxième partie de l'audience.

PAR M. PIERRE BOULAY:

Oui, oui.

3945

PAR LE PRÉSIDENT:

De telle sorte que les citoyens pourraient l'utiliser pour éclairer leur analyse.

3950

Monsieur Kelly maintenant.

PAR M. GLENN KELLY:

3955 Le projet de loi qui a été déposé, l'entente qui a été convenue avec la Ville de Lévis est
issu de longues négociations avec la Ville, négociations qui ont eu lieu à deux (2). Je crois que
ce qui est proposé demanderait une réouverture et un partage des montants qui ont été
convenus.

3960 Je dirais que Rabaska n'est pas fermée à regarder une telle avenue, mais ce n'est pas
une décision qui réside seulement avec Rabaska, c'est plutôt régional et supramunicipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

3965 Mais en principe, vous êtes ouvert à une telle éventualité?

PAR M. GLENN KELLY:

Oui, ça prendrait, je dirais, l'accord de toutes les parties concernées.

3970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment.

Alors allez-y, monsieur Tardif, avec votre deuxième question.

3975

PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:

Alors ma deuxième question concerne la MRC de Bellechasse, concerne les intérêts de
Bellechasse.

3980

Vous savez que le Conseil des maires a adopté à l'unanimité une résolution en faveur
du projet.

3985 C'est que les industriels et les institutions de Bellechasse ont besoin de gaz et
souhaiteraient pouvoir profiter de cette occasion pour se faire alimenter. On pense à Saint-
Henri, on pense à Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Charles. Alors ma
question est la suivante et elle s'adresse à l'initiateur du projet et aux experts aussi.

3990 Est-ce que ce serait possible d'envisager de configurer le gazoduc en vue de desservir
le région de Bellechasse, que ce soit par un embranchement à un point de jonction du gazoduc
envisagé ou par un gazoduc distinct ou qui circulerait dans la même tranchée et qui alimenterait
la région de Bellechasse, puisqu'on fait ces travaux, puisqu'on veut faire une économie
d'échelle et puisqu'il y a des besoins à l'autre bout?

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Kelly.

4000 **PAR M. GLENN KELLY:**

Le fait d'avoir un gazoduc qui va quarante quelques kilomètres plus à l'est que le gazoduc de transport actuel permet, oui, de faire un branchement sur ce gazoduc pour une desserte au niveau de la distribution.

4005 Cela dit, ce n'est pas Rabaska qui est habilitée de faire la distribution au Québec, c'est Gaz Métropolitain. Et Gaz Métro doit, elle est assujettie d'un traitement réglementaire par la Régie de l'énergie, et Gaz Métro peut extensionner son réseau seulement lorsque certains critères de rentabilité sont rencontrés, et la raison essentielle pour ça, c'est de ne pas pénaliser les clients existants du réseau.

4010 Donc ce serait une décision de Gaz Métro et l'approbation de la Régie qui serait requise dans ce cas-là.

4015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut dire que le gazoduc proposé dans le cadre du projet pourrait faciliter une telle éventualité?

4020 **PAR M. GLENN KELLY:**

Bien, je dirais oui, parce que ça l'amène le gaz plus à l'est.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 D'accord, très bien. Voilà la réponse, monsieur Tardif. Merci beaucoup.

JEAN-CLAUDE BOUCHARD

4030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite madame Marie-Julie Roux.

4035 Monsieur Richard Tremblay.

Monsieur Jean-Claude L'Espérance.

Monsieur Denis Vézina.

4040

Monsieur Antoine Dubé.

Madame Jocelyne Laplante.

4045

Monsieur Jean-Claude Bouchard.

Bonsoir monsieur, on vous écoute.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4050

J'avoue que vous m'avez pris par surprise, je m'étais inscrit il y a trois (3) jours!

PAR LE PRÉSIDENT:

4055

Mais vous voyez, la patience porte fruit, puis le temps fait des miracles!

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4060

Je vais avoir une simple question, monsieur le Président.

On a appris aujourd'hui qu'il y avait eu une conférence de presse concernant le règlement de Beaumont. Ma question s'adresse au maire de Beaumont.

4065

Je voudrais qu'il reconfirme à la Commission la position de la ville de Beaumont concernant le Règlement 523.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070

Monsieur le Maire, on vous écoute.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

4075

Monsieur le Président, disons, peut-être avant de répondre à monsieur Bouchard, j'aimerais peut-être vous emmener un complément d'information concernant le niveau du patrimoine.

4080

Il y a une question qui avait été posée, je pense que c'est hier ou avant-hier, concernant, si Beaumont était zone patrimoniale au niveau du ministère de la Culture.

Ce que j'aimerais ajouter, monsieur le Président, rapidement, c'est qu'au niveau de la Municipalité de Beaumont, depuis quand même quelques années, on a un PIA, enfin je pense

que vous connaissez ça, c'est une zone protégée, et puis vous comprendrez qu'au niveau de la municipalité, on a quand même des bâtiments historiques, même au niveau de notre bibliothèque, c'est le plus vieux monument de la Nouvelle-France, même de l'Amérique du Nord, au niveau du patrimoine bâti.

4085

Ça fait que comme on faisait des comparaisons avec l'île d'Orléans, je pense que la municipalité de Beaumont a quand même des sites historiques. Je voulais quand même vous mentionner ça en prémisses.

4090

Concernant, monsieur le Président, la question de monsieur Bouchard. C'est bien certain qu'actuellement, oui, au niveau de la réglementation, je pense qu'il en a quand même été question à quelques reprises au niveau des audiences depuis le début, le Règlement 523 est toujours en force, est toujours en vigueur.

4095

Je pense que nous, comme municipalité, je pense qu'on s'est prévalu de ça, puis d'ailleurs, ça a été discuté même, je pense que les gens du ministère des Affaires municipales ont quand même répondu dans l'affirmative que notre règlement était toujours en force.

4100

Ça fait que je pense, d'ailleurs vous avez sûrement, vous aurez une copie de notre communiqué, je pense que ça résume assez bien la position de la Municipalité de Beaumont.

PAR LE PRÉSIDENT:

4105

Très bien. Alors monsieur Bouchard, voilà la réponse.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4110

Ma deuxième question s'adresse à la Ville de Lévis.

Je demanderais à monsieur Boulay, j'ai pris connaissance des pièces qu'on a déposées à venir jusqu'à maintenant; lors de mes questions au cours des deux (2) dernières interventions que j'ai faites, monsieur Cooke et monsieur Chevalier avaient dit qu'ils étaient pour déposer certains documents. Or je suis allé voir, et ces documents-là ne sont pas encore déposés.

4115

Donc je voudrais que ces documents-là soient déposés, entre autres la lettre qui a été lue par monsieur Philippe Meurant concernant ledit règlement numéro 523. Monsieur Meurant avait dit en séance devant vous, monsieur le Président, qu'il était pour la déposer. Il a dit ça mardi, on est rendu aujourd'hui à jeudi, et elle n'est pas encore déposée.

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

On va faire le suivi nécessaire.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4125

J'espère. Et je demande aussi que la Ville de Lévis dépose le résultat de la consultation publique de 98. Parce qu'on a déposé seulement le résultat de la consultation publique de 82.

4130

Alors monsieur Cooke, je m'excuse, monsieur Chevalier avait parlé aussi du dépôt des résultats de consultation publique, et je vous inviterais à en prendre connaissance concernant ladite zone industrialo-portuaire sur laquelle je vais revenir lors de la présentation de mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4135

Alors la consultation publique de quelle année?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4140

98, à l'ancien Hôtel de ville de Lévis sur la côte du Passage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4145

D'accord. Monsieur Boulay, est-ce que c'est possible, est-ce qu'il y a un bilan de cette consultation et si possible de le déposer s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE BOULAY:

4150

Oui. En fait, la consultation de 98, on va faire des recherches pour trouver le bilan et on va le déposer.

Ce qui avait été saisi, c'était le bilan pour la consultation de 92, mais 98, il y a pas de problème.

4155

Tandis que la lettre de monsieur Meurant, je peux vous la déposer, j'ai une copie avec moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160

Excellent. Et faites le suivi pour les autres documents qu'on est censé recevoir.

PAR M. PIERRE BOULAY:

4165

Oui, pour les autres documents, je voudrais préciser, entre autres pour le règlement de zonage, on retrouve à peu près deux cents (200) amendements, donc avant de tout retrouver les amendements, faire les copies! En principe, on devrait vous en déposer une partie demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

4170

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Si jamais la consultation de 98, la Ville met pas la main dessus, je la fournirai de mes archives personnelles.

4175

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bien ça, c'est admirable. Merci.

4180

PIERRE BLOUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4185

Monsieur Marcel Junius.

Monsieur Mario Labrie.

4190

Monsieur Claude Allard.

Monsieur John Burcombe.

Monsieur Pierre Blouin.

4195

Voilà, d'accord!

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4200

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Blouin, on vous écoute.

4205

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4210 En réponse à une remarque, est-ce que je peux faire une petite remarque en réponse à une question qui a été posée tout à l'heure, concernant l'extension du gazoduc dans Bellechasse?

4215 On peut imaginer que ce soit pas nécessairement un gazoduc qui soit nécessaire pour aller approvisionner d'autres endroits, ça peut se faire par camion citerne aussi, comme ça se fait à Boston entre autres.

4220 De Boston, il part, la compagnie DOMAC Distrigas of Massachusetts, je vais vous lire juste un petit extrait ici qui figure, je crois, sur le site, je veux être sûr, le site de Suez, je pense – non, c'est une communication de monsieur Richard Kuprewicz – non, excusez-moi, excusez-moi, oui, c'est sur le site de Suez LNG aux États-Unis, je vais vous lire juste une très courte phrase. On dit:

"DOMAC's truck-loading bays have a maximum liquid send-out capacity of more than one hundred million cubic feet, or one point two million gallons, daily."

4225 C'est ce qui part de Everett à Boston en direction de stations d'approvisionnement satellites dont une par exemple à Lynn au Massachusetts où il y a eu quelqu'un qui s'est introduit et ça a créé une commotion dans le coin.

4230 Donc on peut peut-être s'imaginer au Québec qu'il puisse peut-être y avoir des stations comme ça satellites d'où des camions partiraient du terminal Rabaska, des camions GNL sur nos routes...

PAR LE PRÉSIDENT:

4235 On va poser la question à monsieur Kelly si c'est dans ses plans d'affaires.

Est-ce que c'est dans vos plans d'affaires?

PAR M. GLENN KELLY:

4240 Pas du tout, monsieur le Président. Je crois que dans le cas de Boston, c'est plusieurs plusieurs camions par jour. J'ai pas le chiffre exact, mais il y a beaucoup de GNL qui est transporté de, je pense que j'en parlais l'autre jour, du terminal à des stations satellites, et je crois, je dis je crois que la raison en est une question de difficulté de mise en place de gazoducs pour aller aux différents endroits, compte tenu de la densité de population qui existe depuis longtemps.

Donc c'est un terminal où le gaz part par gazoduc et par camions sous forme GNL.

PAR LE PRÉSIDENT:

4250

Et comme le sol ici n'est pas affecté de cette façon-là, de façon dense, c'est possible de faire le gazoduc, donc ça dispense d'utiliser d'autres moyens.

PAR M. GLENN KELLY:

4255

C'est ce que je crois qui ferait la différence, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260

D'accord. Allez-y monsieur Blouin, on vous écoute pour la première question?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4265

Pour ma question principale. Alors écoutez, j'aimerais peut-être vous lire une phrase du sénateur du State Representative Thomas Drew aux États-Unis qui est démocrate au Connecticut, qui disait ceci dernièrement:

4270

"The LNG is an extreme proposal, not an energy policy. It's more a symptom of our problem of not having a good energy policy rather than solution."

Et ceci, je veux citer la provenance aussi, c'est dans le Fairfieldcitizen-news.com du 24 novembre 2006 sous la plume de madame Cassandra Heller.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275

Alors la question?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4280

Ma question, est-ce qu'on peut obtenir un commentaire sur le rôle de la politique énergétique au regard, par exemple, de cette affirmation, en regard d'une évaluation au mérite des options énergétiques au Québec?

4285

Ma question s'adressait à la Commission. Est-ce que la Commission va se préoccuper, va en faire une préoccupation de son peut-être principal?

PAR LE PRÉSIDENT:

4290

Bien, on a aménagé, comme vous le savez, dans l'audience, une thématique qui porte sur le contexte énergétique du projet dans le cadre global de la Stratégie énergétique au Québec dans un contexte québécois, canadien, continental.

4295 Et notre analyse, évidemment, va couvrir cet aspect, et ce n'est pas exclu que le rapport consacre un chapitre à ce sujet. Évidemment au besoin, on va prendre en considération dans l'analyse toute l'information pertinente, et la Commission donnera, le cas échéant, au besoin, les avis et les conseils qui s'imposent.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4300 Est-ce qu'il s'agit en fait, est-ce que la Commission considère qu'il s'agit de justification d'un terminal?

PAR LE PRÉSIDENT:

4305 On tiendra compte de ce que le projet, comment le projet se présente, on tiendra compte des éléments, comment le gaz naturel est pris dans la Stratégie énergétique du Québec.

4310 Alors on va ramasser tous les éléments d'analyse, y compris la contribution que les citoyens vont nous faire aussi en deuxième partie, et on va tirer les conclusions qui s'imposent à partir de l'analyse.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4315 Est-ce qu'il serait possible d'avoir un commentaire ou un début de commentaire de nos représentants gouvernementaux sur cette question?

PAR LE PRÉSIDENT:

4320 Concernant l'opportunité d'utiliser du gaz naturel ou pas?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Concernant l'option énergétique que représente le gaz...

4325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le gaz naturel liquéfié?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4330 En regard d'une stratégie énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4335 Alors monsieur Demers, vous avez répondu à cette question hier, je crois, mais on va très rapidement refaire.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4340 Je vais reprendre sensiblement les mêmes éléments encore. C'est que la Stratégie énergétique, effectivement, mentionne le gaz naturel. Ce qu'on dit grosso modo, c'est qu'on a une politique d'approvisionnement au Québec. Les terminaux méthaniers peuvent être une solution dans la mesure où les dossiers sont étudiés de fond en comble et obtiennent toutes les autorisations à tous les niveaux gouvernementaux.

4345

 La Stratégie, par contre, mentionne aussi d'autres approches, comme par exemple des programmes d'efficacité énergétique qui touchent différents domaines dont le gaz naturel aussi.

 Je sais pas si c'est suffisant pour vous, là.

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Waaub, allez-y.

4355

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

 J'avais une petite question pour monsieur Demers, parce que ça faisait partie de sa présentation hier, et on n'a pas élaboré sur ça, on a passé assez vite.

4360

 C'était le volet quand on a dit que le gaz naturel pourrait substituer d'autres sources d'énergie, dans la liste il y avait hydroélectricité.

 Alors pouvez-vous élaborer davantage là-dessus? Je sais qu'on a parlé du chauffage, etc., mais comme c'est une problématique complexe, peut-être que ça vaudrait la peine.

4365

 Est-ce que ça occupe une grande partie ou c'est marginal?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4370

 Bien, comme j'ai déjà mentionné, c'est qu'actuellement en tout cas, c'est comme deux (2) marchés séparés. Le gaz naturel est utilisé à quatre-vingt-six-quatre-vingt-sept pour cent (86 %-87 %) pour l'industriel, le commercial et l'institutionnel.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

4375

D'où ma surprise de voir que vous avez écrit dans votre plan qu'il y aurait substitution de l'hydroélectricité.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4380

C'est pas moi qui a écrit ça.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

4385

Non, c'est pas vous? C'était dans un document qu'on a vu, en tout cas.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4390

Je pense que c'est un intervenant qui a mentionné ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers transmet la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec.

4395

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Excusez-moi d'avoir confondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400

Avez-vous quelque chose à dire, très bien.

Alors allez-y, monsieur Blouin, avec votre deuxième question, rapidement.

4405

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Ma deuxième question, c'est très court, il y a monsieur Jean Simard qui était vice-président de Gaz Métro en 2004 et qui déclarait qu'il y avait pas de place pour deux (2) ports méthaniers au Québec. Ça a paru, ça, le 2 septembre 2004 dans Le Soleil de Québec.

4410

Et monsieur Simard ajoutait:

"Les autorités compétentes décideront dépendamment de l'évolution du marché du gaz en Amérique du Nord."

4415

Donc je me demandais si c'était peut-être, à ce moment-là, à l'époque, je m'excuse, la déclaration que je viens de lire vient de monsieur monsieur John Van der Put à Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

4420

C'est quoi la question alors?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4425

Qu'en est-il aujourd'hui, maintenant que Cacouna est accepté, enfin, dépendamment du gazoduc, mais bon, mettons qu'on le considère pleinement accepté et aussi avec le projet de Grande-Anse qui se dessine...

PAR LE PRÉSIDENT:

4430

Alors la question?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4435

Est-ce que le BAPE a l'intention de tenir compte de cette dimension dans son analyse d'une acceptabilité économique du projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

4440

La Commission est consacrée entièrement au projet qui fait l'objet de notre mandat qu'on a reçu de monsieur le ministre.

Dans la mesure où le contexte énergétique du projet est un élément important de l'analyse, évidemment on va toucher les besoins énergétiques probablement dans l'analyse, je présume rien sur les conclusions, et l'utilisation optimale des formes d'énergie disponibles au Québec.

4445

On va tirer les conclusions qui s'imposent. Et s'il y a des choses pertinentes par rapport à une capacité quelconque, la Commission le signalera.

4450

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Est-ce qu'on peut avoir un commentaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

4455

Je veux pas discuter avec vous les conclusions d'un rapport qu'on n'a même pas fini...

PAR M. PIERRE BLOUIN:

4460

Non, mais avec les autorités gouvernementales ici présentes, est-ce qu'on peut avoir un commentaire sur la pertinence de plusieurs ports méthaniers ou d'un seul?

PAR LE PRÉSIDENT:

4465

OK, d'accord. Monsieur Demers, est-ce qu'il y a, selon vous, et vous êtes libre de répondre comme bon vous semble, est-ce qu'il y a de la place au Québec pour plus qu'un port méthanier? De la capacité comparable à la capacité du projet à l'étude.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

4470

Bien, la question a déjà été posée hier ou avant-hier, je suis un peu embrouillé dans les dates, mais ce que j'avais dit à ce moment-là, c'est que grosso modo, si les deux (2) projets se réalisent, Cacouna et Rabaska, bien, on en est peut-être environ à un volume qui équivaut grosso modo à trente pour cent (30 %) du marché Québec-Ontario.

4475

Donc c'est quand même relativement faible, et c'est sûr que le marché peut facilement prendre ce volume-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4480

Voilà. La réponse est oui, c'est possible.

Merci monsieur Blouin.

4485

DENIS LATRÉMOUILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

4490

Monsieur Patrick Béland s'il vous plaît.

Monsieur Claude Bergeron.

4495

Monsieur Stéphane Damphousse.

Monsieur Denis Montambault.

4500

Monsieur Guy Roy.

Monsieur Denis Bernier.

Madame Jocelyne Leblanc.

4505

Monsieur Denis Latrémouille.

PAR M. RONALD RICHARD:

4510

Monsieur le Président, à la question de monsieur Waaub, j'aurais la référence ici, je pourrais peut-être tenter d'y répondre?

PAR LE PRÉSIDENT:

4515

Oui.

PAR M. RONALD RICHARD:

4520

Dans notre Politique énergétique page 58, toujours sous le thème "La bonne énergie au bon endroit", c'est marqué:

"On doit en effet se demander s'il est toujours pertinent systématiquement se chauffer à l'électricité."

4525

Je sais pas si c'est cette référence-là que vous parliez!

PAR LE PRÉSIDENT:

4530

C'est un excellent point.

PAR M. RONALD RICHARD:

4535

Bon, l'hydroélectricité qui est propre, qui est renouvelable, etc., etc., sera toujours une forme d'énergie à privilégier et à pousser le développement au maximum. J'en ai parlé dans la Politique, on parle de faire quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW) de plus, pousser l'éolien au maximum, etc., etc., mais ce n'est pas suffisant, ça ne peut pas couvrir cent pour cent (100 %) des besoins énergétiques du Québec.

4540

Donc c'est une ressource, si on peut dire, rationnée, employée au meilleur endroit possible. Donc tout simplement, c'est un questionnement ici, à savoir est-ce que c'est la meilleure place pour l'employer, cette électricité qu'on doit nécessairement produire, est-ce que c'est là que c'est le plus efficace pour les questions environnementales, des choses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4545

D'accord, merci.

On vous écoute, monsieur Latrémouille, bonsoir.

4550 **PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, messieurs, messieurs, mesdames. Excusez-moi, je suis essoufflé.

4555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes surpris!

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4560

Oui. Ça fait trois (3) jours!

Soyez rassuré, je parlerai pas de la traverse nord à soir, je vais en parler plus tard...

4565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y avec votre question.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4570

Donc ça va être un peu technique, ça fait que je vous demanderais peut-être un peu de patience, ce sera pas long.

PAR LE PRÉSIDENT:

4575

C'est pour la salle. Mais allez-y.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4580

C'est parce qu'il faut tout de même l'expliquer. On a parlé beaucoup de nappes depuis quelques jours, depuis trois-quatre (3-4) jours, on a parlé de nappes, lorsque la coque est perforée, on parle bien de simulations, la coque est perforée sur un méthanier, donc à ce moment donné là, il y a une nappe qui se forme.

4585

On a toujours parlé en eau libre. J'ai jamais vu dans l'étude avec les marées, parce qu'on parle d'un diamètre de cent mètres (100 m) ou de quarante quelques mètres,

dépendamment si on prend la brèche de deux cent cinquante millimètres (250 mm) ou de sept cent cinquante millimètres (750 mm). Donc il faut tenir compte des marées, ça, j'aimerais en savoir plus sur ça.

4590

Mais aussi, comme monsieur Kelly disait hier, c'est que Québec, c'est le seul port au monde où qu'on va avoir un port méthanier dans la glace, qu'il va y avoir de la glace une certaine période de l'année.

4595

Aussi, si on tient compte d'un petit scénario bien simple, c'est que le navire va profiter de la marée pour monter naturellement, il va s'accoster; donc à ce moment-là, il y a un arrêt de la glace temporaire, peut-être une (1) heure, une heure et demie (1 ½), puis la glace repart.

4600

Donc advenant le long du quai ou peu importe, un accident avec une brèche, on perfore la coque intérieure, on a une nappe, je n'ai rien vu dans l'étude qui vient nous expliquer, parce que si nous autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

4605

Finissez la phrase d'abord!

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4610

Monsieur Blouin a expliqué hier que la glace avec les bateaux de glace, quand on l'observe, on n'a pas cent pour cent (100 %) de glace. Nous autres, dans notre code à nous, on appelle ça sept dixièmes (7/10), cinq dixièmes (5/10), OK.

4615

Donc ma question est la suivante! Advenant, avec une brèche de sept cent cinquante millimètres (750 mm), on a un trou, on a du liquide qui sort, c'est du liquide cryogénique, ça tombe à la mer. À ce moment donné là, on a la glace, mais entre la glace, on a des bassins de GNL.

4620

Donc contrairement à la nappe initiale ou à l'équilibre, au lieu d'avoir un (1 mm), ou deux millimètres (2 mm), parce qu'on parlait de deux millimètres (2 mm) avec sept cent cinquante millimètres (750 mm) de brèche, c'est que là, on a du GNL qui arrive, dû à la densité, qui est beaucoup plus léger que l'eau, il va remonter à la surface.

4625

Donc il va former des bassins de GNL à moins cent soixante degrés centigrades (-160°C) naturellement. Donc une de mes questions, pourquoi ça n'a pas été touché dans l'étude?

Et la même chose, c'est qu'avec le mouvement de la marée, ces bassins de GNL là, multibassins se déplacent avec la marée montante ou descendante, ça fait que comment qu'on pourra avoir des secours ou advenant un autre navire qui passe dans le fleuve, quand on sait

4630 que l'étude de Sandia dit que même une étincelle provenant de l'échappement d'un bateau peut causer l'inflammation d'un nuage lorsque les proportions sont entre quinze (15) et...

PAR LE PRÉSIDENT:

4635 D'accord, c'est clair, la question, monsieur Latrémouille.

Alors est-ce que vos simulations tiennent compte de ces situations de déversement de cette nature-là dans ces circonstances-là?

4640 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, et c'est quelque chose qu'on a d'ailleurs regardé pour le Comité TERMPOL. Ça nous fait plaisir de déposer le document qui le traite.

4645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va avoir un document, monsieur Latrémouille qui sera déposé.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4650 OK.

PAR M. GLENN KELLY:

4655 Et si je reviens sur le premier point, le courant à l'endroit de la jetée est parallèle à la jetée, donc advenant les pires cas de courant, soit trois (3) nœuds, trois-trois point cinq (3-3,5) nœuds en montant ou en descendant, le déplacement de la nappe, il faut se rappeler que le GNL, et je vais parler d'une situation où ce qu'il y a pas d'inflammation, le GNL ou la nappe va se déplacer mais va toujours rester en contact avec la source et tout ce qu'il va y avoir, la surface de la nappe va rester la même, mais au lieu d'être circulaire autour du navire, elle va être plutôt "oblong" qu'on dit en anglais, et nous avons calculé cela.

4660 De mémoire, c'est un déplacement du centre de la nappe d'environ cent mètres (100 m) à cent cinquante mètres (150 m) d'une direction ou l'autre. Les chiffres restent à confirmer, parce qu'on a regardé différents scénarios, ce serait autour du cent cinquante mètres (150 m).

4665 Concernant la glace, il faut se rappeler que l'eau, même l'eau à zéro degré (0°C), et la glace à zéro (0°C), moins deux (-2°C) ou moins trois (-3°C), est quand même quelque chose de chaud pour le GNL, et la vaporisation du GNL va quand même avoir lieu.

4670

Donc la glace devra avoir peu d'impact sur le comportement de la nappe. S'il y a piège, pour utiliser vos mots, de petits bassins, ça va seulement réduire la taille de la nappe, compte tenu qu'elle va être plus épaisse à certains endroits qu'à d'autres.

4675 Donc c'est un phénomène qui a été regardé, et nous pourrions déposer la modélisation en détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

4680 Très bien, merci.

Allez-y monsieur Latrémouille.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4685 Monsieur le Président, ma question est: comment – ça, j'avais compris ça que ça s'évaporerait, parce qu'on parle pas d'un racket qui a tiré, on parle tout simplement d'une brèche!

4690 Les nappes en évaporation, lorsqu'elles ont la bonne quantité, entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %) de méthane, sont inflammables. Donc à ce moment donné là, comment qu'un bateau de secours, un bateau qui passe, parce que je parle pas nécessairement de la jetée, je parle d'un accident qui peut se produire n'importe où, je vous laisse ça libre, monsieur le Président.

4695 Ma question, c'est que ces nappes-là, quand on regarde de façon spatiale le mouvement des glaces, les nappes, ça change continuellement. Le bassin va changer, comme vous dites, monsieur le Président, c'est que ça va changer, ça va se déplacer vers le centre du fleuve, ça va aller le long du bateau, ça va aller un peu partout.

4700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il s'évapore également?

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4705 Il s'évapore également.

PAR LE PRÉSIDENT:

4710 D'accord. Alors votre question, est-ce qu'un scénario où il y a cinq (5 %) à quinze (15 %) et il y a une étincelle, cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %)...

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4715 Pour une équipe de secours, on parle de remorqueurs ou pour le remorqueur de secours ou les remorqueurs alentour, ça peut être un danger potentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

4720 L'analyse de risque, on revient encore, on a couvert ça, mais allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

4725 Juste un point très important! Sur l'eau, une nappe qui n'est plus alimentée, s'évapore en dix (10) secondes. Donc s'il y a une nappe qui se détache dû à des petits îlots de glace, elle va être évaporée en dix (10) secondes.

4730 Concernant le cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %) que monsieur Latrémouille a soulevé, le risque ou le scénario n'est pas différent de ce qu'on a discuté toute la semaine. La probabilité d'inflammation lors de la collision est toujours la même, on parle ici d'un cas où il n'y aurait pas eu inflammation. Donc si les petits ponts de glace partent avec le GNL dans dix (10) secondes, c'est évaporé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4735 D'accord. Alors allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4740 Juste pour un éclaircissement! Ça veut dire que vous conservez votre épaisseur – excusez monsieur le Président! Ça veut dire que monsieur Kelly conserve l'épaisseur de un (1 mm) à deux millimètres (2 mm), parce qu'on parle de dix (10) secondes?

4745 Si on regarde deux mille trente kilogrammes à la seconde (2030 kg/s) qui sort du trou, je comprends mal, dans dix (10) secondes, que ça va s'évaporer.

PAR M. GLENN KELLY:

4750 Je parlais d'une nappe détachée. C'est pas une nappe qui est en contact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4755 Monsieur Latrémouille, vous allez faire l'analyse de ça et on va vous entendre. Mais je crois que l'échange a épuisé son utilité pour les besoins de la salle. Vous avez l'information.

Alors allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4760 Donc on parle de dix (10) secondes, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4765 Pour les nappes qui sont déjà détachées.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4770 OK. Deuxième question! Dans le même sens, on a le même scénario, parce que je veux pas compliquer la patente, si on prend le même scénario, à ce moment donné là, on a toujours un trou, on a les réservoirs de côté, donc on a de l'eau à l'intérieur et on a aussi du GNL.

4775 Maintenant, si la glace est là, mettons, dix pouces (10 po) ou un pied (1 pi), à ce moment donné là, lorsque le GNL remonte à la surface, et vis-à-vis de la brèche, parce qu'on voit souvent que la glace va venir se coller, elle reste là, donc ça fait un barrage temporaire, mais il reste qu'au niveau durant ce temps-là à l'intérieur du réservoir de côté, le GNL continue, comme vous avez expliqué, par rapport à la colonne, qui est vingt-quatre point quelque chose mètres, donc il y a une bonne pesanteur qui pousse le GNL.

4780 Donc il va y avoir une accumulation de GNL à l'intérieur du réservoir de côté et il va y avoir aussi du GNL qui va se promener avec le bassin le long de la coque. Lorsqu'on sait que la coque, c'est de l'acier doux qui se fragilise à moins quarante (-40°C) et qu'on regarde dans Sandia, ils ont fait des tests dans une "plate" neuve qui vient tout près au point de rupture, ça fait que si dans la soudure, il y a une petite paille de un dixième (1/10)...

4785

PAR LE PRÉSIDENT:

On va pas, parce qu'on présume trop sur la compétence de l'entreprise à s'assurer que la construction navale pour ses investissements...

4790

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4795 Non monsieur le Président. Je m'excuse monsieur le Président, mais j'ai aucun problème, j'ai travaillé pendant quinze (15) ans avec DNV, je connais très bien le règlement et monsieur Kelly sûrement me comprend très bien puis monsieur Denoux aussi, parce que c'est un peu difficile. Moi, je suis comme un pic-bois, on pique un petit peu là, on pique un petit peu là, on parle du technique! Je sais que monsieur Kelly comprend ce que je veux dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4800

Alors la question?

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4805

La question est: c'est que le liquide cryogénique qui est en contact à l'intérieur et à l'extérieur et avec des petites pailles d'un dixième de pouce (1/10 po) qui est grosse comme une allumette, il y a des fissures qui se produisent dans la coque, je voulais savoir, est-ce qu'il y a des calculs de dommages qui ont été faits?

4810

PAR LE PRÉSIDENT:

Le phénomène de fatigue de métal, etc.

PAR M. GLENN KELLY:

4815

Oui, je me rappelle plus du terme! On doit approcher onze heures (11 h). "Brittle fracture", excusez-moi, je suis pas capable de le traduire en français.

4820

Juste revenir sur le début ou la prémisse de monsieur Latrémouille, la glace à côté qui ferait comme un peu un barrage. Remontons un peu, il y a un navire qui a frappé l'autre navire pour faire un trou à l'intérieur du premier navire, donc il y aura plus de glace devant le trou. Il va y avoir soit un navire qui est encore là ou le navire va avoir sorti et le GNL va commencer à sortir du navire.

4825

Donc juste un point, on pourra en discuter, et monsieur Latrémouille dit qu'il pique ici à gauche, à droite, il y a rien qui empêche monsieur Latrémouille de venir nous voir, puis on peut en discuter en détail aussi. Je suis d'accord avec lui, il y a beaucoup de détail relié au navire.

4830

Sur l'accidentologie maintenant, il y a le deuxième navire qui rentre dans le premier, il y a une brèche qui est faite sur la coque interne, et on va faire l'hypothèse qu'on est dans le réservoir qui est ici, parce qu'il y a quand même un "cofferdam" entre les réservoirs et les espaces réservoirs sont séparés un de l'autre. L'espace annulaire ici va être rempli d'eau ou l'eau va commencer à rentrer avant qu'on a perforé la coque interne, donc il va y avoir de l'eau ici. Lorsque le GNL sort, il va commencer à être vaporisé par cette eau, mais il est possible qu'une partie du GNL fragilise la coque dans cet endroit.

4835

Et c'est un phénomène que DNV a regardé et selon eux, il peut y avoir fragilisation et perte de force dans cet endroit ou proche de la fuite, mais la poutre navire comme telle ne serait pas affectée.

4840

Selon eux aussi, ce n'est pas exclu, mais très très peu probable qu'un autre, dépendant où est la brèche, qu'un autre réservoir soit atteint, mais leur évaluation est de sorte que c'est un processus qui va être lent, et les conséquences ne seront pas pires, la durée de l'événement va être un peu plus long.

4845

Par exemple, quand on parle d'un trou de sept cent cinquante millimètres (750 mm), la durée, une fois qu'il y a un autre navire qui a frappé et causé un trou dans celui-ci, inflammation, fuite de GNL, le feu est fini après deux heures et demie (2 ½).

4850

Donc s'il y a eu atteinte à un autre réservoir, ça peut être trois (3) heures ou quatre (4) heures, mais les conséquences comme telles ne sont pas cumulatives, mais on extensionne la durée de l'événement.

4855

Donc c'est difficile de répondre à tous les petits "what if" de monsieur Latrémouille, mais il me ferait plaisir qu'on le rencontre.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, entendu.

4860

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Monsieur le Président, c'est très difficile au niveau technique de poser une question. En tout cas, moi, arriver sur une scène d'accident, la police aurait juste deux (2) questions pour établir la scène d'accident.

4865

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais les parallèles ne sont pas tout à fait – mais voilà!

4870

Mais si vous avez, s'il y a d'autres questions d'ordre technique comme ça, envoyez-les-nous aussi et au besoin...

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4875

J'en ai trop!

PAR LE PRÉSIDENT:

4880

Mais monsieur Kelly vous a lancé l'invitation, alors à votre place!

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4885 Juste avant de partir, monsieur le Président, j'aurais peut-être deux (2) documents que j'aimerais qui soient déposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

4890 Attendez. Les questions qui sont envoyées à la Commission sont déposées. Donc elles sont accessibles à vous sur le site et dans les centres de consultation.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4895 Oui, à part de mes question, avant de m'en aller, parce que j'aurais deux (2) documents, suite à ce qui a été discuté hier et aujourd'hui, il y aurait, la Garde côtière, dans le temps que j'étais là, ils doivent sûrement l'avoir encore, c'est que les rapports d'escorte de navire, ça aiderait la Commission pour savoir.

4900 À chaque fois qu'un brise-glace escorte un navire, le nom du navire est enregistré et tout, ça fait qu'on peut déterminer, suite à votre question d'hier, est-ce que ça arrive souvent qu'un navire est pris dans la glace. Donc ça aiderait beaucoup la Commission d'avoir peut-être pour deux-trois (2-3) ans en arrière, le nombre d'escortes qu'il y a eues avec les navires, que les brise-glaces ont escorté les navires, parce que quand ils escortent, c'est parce que le navire est pris.

4905

PAR LE PRÉSIDENT:

4910 Monsieur Boulianne, est-ce que c'est possible, est-ce que monsieur Blouin est avec nous?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

Ah, je pourrais inviter monsieur Blouin.

4915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez cette information?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

4920

On va donner l'information avec les caractérisations des escortes, parce que c'est pas toujours parce que le navire est pris qu'il est escorté. Il y a d'autres raisons.

PAR LE PRÉSIDENT:

4925

Alors voilà.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4930

L'autre étude, ce serait – OK, c'est correct, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

4935

D'accord, merci beaucoup monsieur Latrémouille.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

4940

Je m'excuse. C'est moi qui vous remercie, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

4945

PAR M. GLENN KELLY:

4950

Monsieur Samak, dans le temps qu'on est dans le maritime, on va tenter de trouver les documents. Je sais pas si monsieur Sénéchal va les déposer, mais les deux (2) documents qui traitent des personnes en France, il réfère à des pétroliers, et un des documents, les auteurs, ils citaient quelqu'un qui proposait un nouveau design de pétrolier à double coque, ils parlaient, selon lui, des faiblesses du design historique ou actuel, c'est-à-dire le double coque qu'on connaît tous.

4955

Donc on va tenter de trouver les documents pour emmener plus de lumière sur la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4960

Mais ça fournit quelques éléments de contexte pour les propos rapportés, merci.

4965

LISE LACHANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

4970

Mme Lise Lachance.

Bonsoir madame Lachance. Vous n'avez pas idée combien de fois j'ai appelé votre nom aujourd'hui! Mais vous êtes là.

4975

PAR Mme LISE LACHANCE:

Merci. Est-ce que je pourrais avoir la même carte que l'autre fois avec les tours d'Hydro-Québec et le port de Québec s'il vous plaît? Ça va être court, il est tard.

4980

PAR M. GLENN KELLY:

Même le système informatique ralentit à onze heures (11 h)!

4985

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça m'étonne pas.

PAR Mme LISE LACHANCE:

4990

Regardez, une fois le navire à quai, advenant un feu à bord du méthanier qui nécessiterait le départ, larguer les amarres, à quelle place que le navire s'en va et qui paierait, s'il vous plaît?

4995

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

5000

Le navire resterait à quai et on combattrait l'incendie avec le navire à quai. Il ne quitterait pas le quai, sauf si la Garde côtière nous demande de quitter.

5005

Mais le quai est conçu et le remorqueur d'escorte et l'équipement de lutte anti-incendie est conçu pour faire face à tel événement devant le quai, à quai, excusez-moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà la réponse, madame.

5010 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

Mais advenant la nécessité de quitter?

5015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De déplacer?

PAR Mme LISE LACHANCE:

5020 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5025 Est-ce qu'il est concevable une autre nécessité qui imposerait, une autre situation qui imposerait la nécessité que ça se déplace dans ces circonstances-là?

PAR M. GLENN KELLY:

5030 Nous n'avons pu identifier une situation qui nous demanderait de quitter le quai sous une situation d'urgence.

5035 Permettez-moi de faire peut-être un parallèle avec un autre terminal méthanier ou d'autres terminaux méthaniers où le quai se trouve plus près du terminal. S'il y a un incident sur le terminal, ça pourrait demander que le navire quitte.

5040 Dans notre cas, on est à une grande distance entre le navire et le terminal, donc la seule situation qu'on prévoit, s'il y a autre chose qui se passe sur le fleuve Saint-Laurent qui n'est pas relié à Rabaska ou si la Garde côtière nous demande de quitter, on va quitter le quai et quitter vers l'aval.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

5045 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

OK, mais regardez, ma question, c'était advenant un feu à bord du méthanier et la nécessité de quitter?

5050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible à un méthanier où il y a un feu, le méthanier est en feu pour un scénario quelconque, est-ce qu'il y a possibilité qu'il se déplace en même temps, s'il y a besoin que ça se déplace?

5055

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais vérifier avec notre personnel maritime. Je dirais que s'il y a un feu, un incident sur le méthanier, on va se concentrer à combattre l'incident et non pas se concentrer à naviguer.

5060

PAR LE PRÉSIDENT:

L'urgence, ce serait de combattre le feu?

5065

PAR M. GLENN KELLY:

Exactement. On va combattre l'incident et rester à quai pour combattre l'incident.

5070

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà la réponse qu'on a obtenue, madame Lachance.

5075 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

Est-ce que je pourrais avoir l'avis du chef de pompiers de Lévis, s'il vous plaît à ce sujet-là?

5080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que monsieur Fortin est avec nous aujourd'hui? Monsieur Fortin n'est pas avec nous.

5085 Est-ce que c'est possible de transmettre la question?

PAR M. PIERRE BOULAY:

Oui.

5090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu, et on va poster la réponse.

PAR Mme LISE LACHANCE:

5095 OK, je vous remercie. Et au niveau des assurances responsabilité, le navire est sûrement assuré, sa cargaison, mais disons au niveau des humains qui pourraient être blessés?

PAR LE PRÉSIDENT:

5100 Les assurances des dommages à autrui ou autres?

PAR Mme LISE LACHANCE:

5105 Oui c'est ça, au niveau de l'assurance pour les humains, les dommages aux propriétés ou disons les dommages à l'Hydro-Québec, c'est proche. On est tout le temps dans l'hypothétique, là.

5110 Et les dommages à l'environnement aussi. Est-ce que ça, c'est tout couvert par l'assurance responsabilité des méthaniers?

PAR LE PRÉSIDENT:

5115 Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

5120 Il y a premièrement l'assurance du méthanier ou son assurance responsabilité, et il y a des fonds, la question a été soulevée l'autre soir...

PAR LE PRÉSIDENT:

Des fonds en fiducie.

5125 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui. Et disons que c'est, je dirais pas une question très complexe, mais on veut mettre ça par écrit et le déposer à la Commission pour voir quand embarquent les différentes couvertures d'assurances. Mais c'est certain qu'il y a couverture pour les tiers.

5130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Voilà madame Lachance.

5135 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

Bien, je vous remercie.

5140 Ma suivante va être encore plus courte. Nous savons que le promoteur, la justification du projet, c'est de fournir une alternative à l'approvisionnement au Québec, je voudrais vous citer monsieur Robert Tessier, président de Gaz Métro, et je cite, dans Lesaffaires.com du 20 novembre 2006, monsieur Tessier est interrogé sur l'éventualité de l'échec du projet Rabaska et sa réponse:

5145 "Selon monsieur Tessier, le Nouveau-Brunswick serait une autre avenue envisagée pour le transport du gaz au Canada."

Ma question, est-ce que la déclaration de monsieur Tessier, P.-D. G. de Gaz Métro, serait une meilleure alternative?

5150

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Kelly, allez-y, puis monsieur Boulianne va faire une mise au point concernant l'assurance après.

5155

PAR M. GLENN KELLY:

5160 Non, l'alternative serait de mettre en place ce qui avait déjà été regardé dans le passé, c'est-à-dire le projet Cartier ou utiliser les terminaux méthaniers de l'Est du Canada, construire un gazoduc et emmener le gaz vers le Québec.

C'est quelque chose que je crois qu'on parle dans l'étude d'impact, et comme alternative, le coût économique est très très important.

5165

Donc c'est pas une alternative très très attrayante.

PAR LE PRÉSIDENT:

5170 Merci. Monsieur Boulianne. Je veux donner la parole à monsieur Boulianne pour ce qui concerne votre première question concernant l'assurance. Allez-y.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

5175 En fait, le point de clarification que je voulais apporter, c'était concernant l'incendie à quai, le contrôle de l'incendie.

5180 Nous autres, dans notre groupe de travail, on a eu une réflexion là-dessus, on s'est attardé sur cette préoccupation-là, et on peut faire vraiment – la situation est plus facile à contrôler à quai.

C'est sûr qu'il y a toujours les circonstances, puis il y a une équipe qui va regarder ça, là, mais c'est vraiment la meilleure façon de contrôler la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

5185 C'est de maîtriser le feu à quai?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

5190 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5195 Et non pas en mouvement, d'accord.

Alors madame Lachance, voilà pour les deux (2) questions.

PAR Mme LISE LACHANCE:

5200 Regardez, est-ce que je pourrais avoir un petit détail supplémentaire concernant l'assurance responsabilité?

PAR LE PRÉSIDENT:

5205 Allez-y.

PAR Mme LISE LACHANCE:

5210 Ma préoccupation, c'est qu'on a vu dernièrement que le bateau, l'Erika, qui avait eu un accident ça fait longtemps, en 99, et ils sont encore en train de se poursuivre. Ils poursuivent, disons, l'affréteur, le propriétaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

5215 En France?

PAR Mme LISE LACHANCE:

5220 Oui. Tout le monde se poursuit. Puis là, j'aimerais savoir c'est qui, c'est tu le propriétaire du gaz, l'affréteur, celui qui donne les autorisations?

PAR LE PRÉSIDENT:

5225 Qui est responsable de l'assurance, d'acquitter la facture? Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

5230 Je crois que dans le cas de l'Erika, il y a justement le fonds qui a payé, je me rappelle plus, si c'est quatre-vingts millions d'euros (80 M €) ou quatre-vingts millions de dollars (80 M \$). Et ce que je veux mettre dans la réponse écrite, c'est que les limites et ce que couvre l'assurance reliée au navire, puis ensuite les fonds après.

Mais ça va être répondu en détail, madame.

5235 **PAR Mme LISE LACHANCE:**

Est-ce que c'est Rabaska qui a l'autorité suprême sur ça?

PAR M. GLENN KELLY:

5240 Non. Rabaska va avoir son assurance responsabilité pour le terminal, et l'assureur du navire va être responsable pour le navire, et non pas Rabaska.

PAR Mme LISE LACHANCE:

5245 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

5250 Merci madame Lachance.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

5255 Dans ces assurances-là, est-ce que les victimes, que ce soit environnement, humains, bâtiments sont remboursés d'abord et les poursuites se font après, quelles qu'elles soient?

Ou est-ce qu'il faut attendre la fin des poursuites pour les remboursements, comme dans d'autres secteurs?

5260 **PAR M. GLENN KELLY:**

De mon expérience, c'est remboursé d'abord et ensuite, les différentes compagnies d'assurances se poursuivent entre elles. Mais les personnes ayant subi le dommage sont remboursées d'abord.

5265

ÉRICK LAMBERT

5270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Érick Lambert est dans la salle, oui.

Monsieur Lambert bonsoir.

5275

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

Bonsoir. Donc j'aimerais questionner sur les réticences du NPD concernant le projet Rabaska.

5280

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur les réticences?

5285 **PAR M. ÉRICK LAMBERT:**

Oui, puis les réserves, si on veut.

5290

En vertu de l'accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, la quantité de gaz naturel que le Canada doit fournir aux États-Unis augmenterait avec la hausse de nos importations de gaz. Toutefois, si une réduction d'importation survenait, le quota à fournir aux États-Unis demeurerait inchangé, ce qui obligerait le Canada de céder des provisions dont nous pourrions avoir besoin.

5295

Donc même si Rabaska vend son gaz seulement au Québec et en Ontario, l'Ouest canadien aurait plus de gaz disponible pour l'exportation aux États-Unis. Donc ma question s'adresse au promoteur.

5300

Le porte-parole du NPD en matière d'énergie, le député Dennis Bevington a émis de sérieuses réserves face au projet Rabaska en vertu de l'ALENA. Selon monsieur Bevington, un homme du milieu de l'industrie des hydrocarbures, la sécurité énergétique du Canada sera

amoindrie au fur et à mesure que nous dépendons de sources d'énergie importées, alors que le Canada pourrait être autonome.

5305 Ma question: le promoteur qui prétend que Rabaska nous libérera d'une dépendance peut-il argumenter en demeurant dans le contexte précis de l'ALENA sur la position de monsieur Bevington qui démontre qu'au contraire, Rabaska nous affaiblira et ce, au profit des Américains?

5310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous des réactions à l'analyse de monsieur Bevington?

PAR M. GLENN KELLY:

5315 Oui monsieur le Président. C'est un sujet qui a été soulevé plus tôt cette semaine. J'ai un avis préliminaire, si vous me permettez, je vais le lire. C'est un paragraphe en anglais, je vais tenter de le traduire après:

5320 "Based on our expedited review of NAFTA Chapter Six, and the facts that we have been provided, - et c'est souligné - we are not aware of any provisions that would require suppliers of natural gas to sell to end-users or others in the Unites States. The commitments in NAFTA are designed to prevent governments from imposing restrictions on the supply of natural gas and from imposing barriers to its importation. Indeed, NAFTA is explicit that private parties are free
5325 to negotiate the supply of natural gas amongst themselves."

5330 Donc je dirais que la question ou la réponse est l'inverse de la prétention. C'est-à-dire que les gouvernements ne peuvent pas imposer des barrières ou imposer l'exportation du gaz et donc selon notre analyse, et qu'on pourrait déposer, NAFTA ne causerait pas ou le libre-échange ne causerait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette analyse provient de?

5335

PAR M. GLENN KELLY:

C'est un mémo d'un avocat.

5340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un avis juridique, en fait?

PAR M. GLENN KELLY:

5345

C'est un avis juridique.

PAR LE PRÉSIDENT:

5350

Concernant l'ALENA et ses implications.

PAR M. GLENN KELLY:

5355

Exactement. Je dois vérifier avec le bureau d'avocats, voir qu'est-ce que je peux déposer, l'avis juridique ou non, mais on va déposer une réponse très claire à cet égard.

PAR LE PRÉSIDENT:

5360

Très bien, merci monsieur Kelly.

Alors monsieur Lambert, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

5365

Donc la deuxième question, j'ai ici une étude sur l'intégration du trafic méthanier. Je sais pas si ça a été déposé à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

5370

Quel document, de quelle provenance?

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

5375

C'est Rabaska, "Étude sur l'intégration du trafic méthanier" de juin 2006 du Centre de simulation et d'expertise maritime, Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

5380

Ça a été déposé, ce document?

PAR M. GLENN KELLY:

Oui.

5385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

5390 **PAR M. ÉRICK LAMBERT:**

Donc on dit dans cette étude que le transit des méthaniers à destination et en provenance du terminal projeté de Rabaska situé à Lévis doit respecter certaines conditions et notamment, dans le point A, on dit que le dégagement sous la quille minimum doit respecter les valeurs établies pour une largeur de quarante-neuf mètres (49 m) et une vitesse dans l'eau de douze (12) nœuds, le dégagement sous la quille est établi à deux point trente et un mètres (2,31 m).

5395 Le tirant d'eau en charge étant de onze point huit mètres (11,8 m), la profondeur totale requise est de quatorze point onze mètres (14,11 m), et je crois que monsieur Kelly avait parlé d'ajouter point cinq mètre (0,5 m) additionnel. C'était un engagement.

5400 La profondeur d'eau dans la traverse nord étant de douze point cinq mètres (12,5 m) au zéro des cartes, la hauteur de la marée requise est de un point soixante et un mètre (1,61 m), plus probablement le point cinq mètre (0,5 m), donc on a besoin de plus de deux mètres (2 m) de marée.

PAR M. GLENN KELLY:

5405 Le point cinq mètre (0,5 m) est déjà inclus, monsieur le Président.

5410 **PAR M. ÉRICK LAMBERT:**

Le transit des méthaniers doit s'effectuer à l'intérieur des fenêtres de passage définies par cette hauteur de marée à l'entrée et à la sortie de la traverse.

5415 Donc existe-t-il des exemples similaires, ma question s'adresse au promoteur, existe-t-il des exemples similaires dans le monde où les méthaniers doivent remonter un fleuve sur plus de mille kilomètres (1000 km) de l'océan et devoir bénéficier d'une marée de près de deux mètres (2 m) pour franchir un tronçon étroit de trente-deux kilomètres (32 km) soumis aux intempéries, conditions difficiles, brume, glace, courant, pour accéder à leur quai de déchargement?

5420 Puis on parlait hier du Queen Mary, mais le Queen Mary vient pas en hiver, il vient au mois d'août normalement ou dans cette fenêtre-là.

5425

Donc est-ce que je comprends bien que les méthaniers ne pourront pas circuler à marée basse. Donc si jamais il y a un problème avec un méthanier, on est à marée basse, il y a seulement douze point cinq mètres (12,5 m) d'eau, puis on en a besoin de quatorze (14 m).

5430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. La question a été abordée à deux (2) reprises d'ailleurs, presque en termes identiques.

5435 Allez-y avec des éléments nouveaux, monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

5440 Juste pour expliquer disons les fenêtres de marées. Le dégagement sous quille mentionné par monsieur incluait déjà la marge supplémentaire que Rabaska propose et donc, on voit que vingt et une (21) heures sur vingt-quatre (24), pour les cycles de marée de faible amplitude, et près de dix-sept (17) heures sur vingt-quatre (24) pour les cycles de marée de forte amplitude.

5445 Je reviens toujours sur le fait que – et ça, c'est juste dans la traverse du nord, parce qu'il y a amplement d'eau en aval et en amont de la traverse du nord.

5450 Un comparatif rapide serait les pétroliers qui ont un tirant d'eau de quinze point cinq mètres (15,5 m) et une fenêtre de marée beaucoup beaucoup plus restrictive.

Et l'autre point important, c'est la gestion du trafic et la gestion du méthanier. Il va arriver à la traverse du nord lorsqu'il y a amplement d'eau pour passer, et on peut voir que la fenêtre est très très large, lorsque les cycles de marée sont de faible amplitude, quasiment vingt-quatre (24) heures par jour.

5455 Sur l'autre question, existe-t-il ailleurs un terminal méthanier, on a parlé des mille kilomètres (1000 km) hier, que les premiers, je crois que c'est huit cent cinquante kilomètres (850 km), ça s'apparente plutôt à la navigation dans des espaces très larges, plutôt dans la mer, et à partir des Escoumins, c'est la navigation plus restreinte, et à partir du cap Brûlé, dans un chenal restreint.

5460 Il existe des exemples ailleurs où les méthaniers doivent rentrer avec la marée, et on pourrait les sortir et les fournir à la Commission. Mais le marnage, si je me rappelle bien, sur la Loire – excusez-moi, j'ai l'information ici!

5465 Le chenal d'accès à Montoir ressemble beaucoup à celui de la traverse du nord, et le marnage, la différence entre les marées est aussi importante. Mais nous allons vous sortir les comparatifs sur les autres sites, mais ça l'existe certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

5470

D'accord.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

5475

Est-ce que le chenal de Montoir a trente-deux kilomètres (32 km) de long?

PAR M. GLENN KELLY:

5480

Vingt-six kilomètres (26 km) de long. C'est dans l'étude d'impact et dans les réponses, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

5485

Alors une information qui sera fournie, vous allez en faire bon usage pour la deuxième partie de l'audience, monsieur Lambert.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

5490

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5495

Merci.

Monsieur Jacques Beaupré.

Donc ça termine la séance de ce soir. On reprend demain à neuf heures trente (9 h 30) et on aura une séance également en après-midi au besoin.

5500

Merci beaucoup et à demain.

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2006 À NEUF HEURES TRENTÉ (9 H 30)

5505

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5510

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.